



Rapport de la commission de Gestion

Année législative 2022 - 2023

Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2022

Table des matières

| | | |
|-------|---|----|
| 1 | Introduction..... | 5 |
| 1.1 | Mot d'introduction..... | 5 |
| 1.2 | Liste des observations maintenues..... | 6 |
| 2 | Administration générale-Finances-Informatique-Sécurité..... | 8 |
| 2.1 | Site internet..... | 8 |
| | Questions et réponses orales..... | 9 |
| 2.1.1 | Observation :..... | 9 |
| 2.2 | Gestion du courrier..... | 10 |
| 2.3 | Observatoire de la sécurité - Mesures..... | 10 |
| 2.4 | Observatoire de la sécurité - Thèmes..... | 10 |
| 2.5 | Statistiques événements POL..... | 11 |
| 2.6 | Circulation routière POL..... | 11 |
| | Question et réponse orale..... | 12 |
| 2.7 | Stationnement POL..... | 12 |
| 2.8 | Autres questions et réponses orales POL..... | 13 |
| 2.9 | Taxation des entreprises..... | 13 |
| | Question et réponse orales..... | 14 |

| | | |
|------|---|----|
| 2.10 | Réservation des salles en ligne | 15 |
| | Question et réponse orales | 15 |
| | 2.10.1 Observation : | 16 |
| 2.11 | Autres questions et réponses orales | 16 |
| | 2.11.1 Observation : | 16 |
| | 2.11.2 Observation : | 17 |
| 3 | Bâtiments-Domains-Logement..... | 19 |
| 3.1 | Processus de gestion des documents..... | 19 |
| | Complément oral de la municipalité : | 19 |
| 3.2 | Question sur le fond RADIX (reprise) ! | 20 |
| | 3.2.1 Remarque : | 21 |
| | 3.2.2 Observation : | 21 |
| 3.3 | . Changement de la loi sur le marché public | 21 |
| | Question et réponse orale | 22 |
| | 3.3.1 Remarque : | 22 |
| 3.4 | Autres questions et réponses orales | 22 |
| 4 | Gestion urbaine-Développement durable..... | 24 |
| 4.1 | Nouveaux arbres | 24 |
| | 4.1.1 Observation | 25 |
| 4.2 | Autres questions et réponses orales | 25 |
| | 4.2.1 Remarque : | 27 |
| 5 | Urbanisme-Infrastructures-Mobilité | 28 |
| 5.1 | Etat des routes | 28 |
| | 5.1.1 Remarque : | 28 |
| 5.2 | Baumettes à 30 km/h | 29 |
| 5.3 | Adjudications..... | 29 |
| 5.4 | Autres questions et réponses orales | 29 |
| | 5.4.1 Remarque : | 30 |
| 6 | – Culture – Jeunesse – Affaires scolaires..... | 32 |
| 6.1 | Liste d’activité..... | 32 |
| | Question et réponse orales | 33 |
| 6.2 | Activités de Noël..... | 33 |
| | Question et réponse orales | 33 |
| | 6.2.1 Observation : | 34 |
| | Question et réponse orales | 34 |
| 6.3 | Inscription aux activités du CRA | 34 |

| | | |
|--------|---|----|
| 6.4 | Autres questions et réponses orales | 35 |
| 7 | – Sport – Intégration – Ressources humaines | 37 |
| 7.1 | Postes du secteur Sport..... | 37 |
| 7.2 | Postes du secteur Intégration..... | 38 |
| 7.3 | Organigrammes des services..... | 38 |
| 7.4 | Rédaction des offres d’emploi..... | 38 |
| 7.5 | Suivi des apprenti.e.s..... | 39 |
| 7.6 | Avantages aux collaborateurs et collaboratrices..... | 39 |
| 7.6.1 | Remarque : | 39 |
| 7.7 | Accidents du personnel..... | 40 |
| 7.7.1 | Remarque : | 40 |
| 7.8 | Santé au travail..... | 40 |
| 7.8.1 | Observation : | 40 |
| 7.9 | Refonte du statut du personnel..... | 41 |
| 7.9.1 | Observation : | 41 |
| 7.10 | Autres questions et réponses orales | 41 |
| 7.10.1 | Observation : | 42 |
| 8 | – Enfance – Cohésion Sociale | 44 |
| 8.1 | Cantines..... | 44 |
| | Questions et réponses orales | 45 |
| 8.2 | Structures d’accueil durant les vacances scolaires..... | 45 |
| 8.2.1 | Observation : | 46 |
| 8.2.2 | Remarque : | 47 |
| 8.3 | Attribution des mandats aux prestataires de transports - TMRL | 47 |
| 8.4 | Autres questions et réponses orales | 48 |
| 8.4.1 | Remarque : | 48 |
| 8.4.2 | Observation : | 49 |
| 9 | Rapports des Visites : | 50 |
| 9.1 | Préavis bouclés | 50 |
| 9.2 | Visite du FAR..... | 52 |
| 9.3 | Visite du SDIS – pompiers..... | 54 |
| 9.4 | Visite de l’ancien cinéma Corso..... | 56 |
| 9.4.1 | Histoire | 56 |
| 9.4.2 | Utilisation actuelle..... | 56 |

1 Introduction

1.1 Mot d'introduction

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseiller-ères communaux,
Pour cette législature la commission de gestion est composée de Mesdames Elodie Golaz Grilli, Rosana Joliat, Maria Sisto (Présidente), Laurence Plattner, Angela Thode et Colette Racloz et de Messieurs Robert Mulopo, Florian Gruber, Mehmet Korkmaz, Michele Scala, Ignacy Wilczynski, Simon Favre et Richard Neal.

La commission remercie Mr. Le Syndic, la municipalité, les chef.fe.s de services et les collaborateurs qui ont investi leur temps pour répondre, expliquer, développer et mener des réflexions avec nous sur les sujets présentés dans ce rapport. Il est souvent frustrant de ne pas pouvoir rendre compte sur quelques pages du travail colossal abattu pour rendre notre commune toujours meilleure et malgré les quelques minutes dédiées aux observations maintenues, qui peuvent donner un sentiment d'insatisfaction, l'immense majorité de ce travail retrace la réussite des politiques volontaires de cette législature et des précédentes.

Enfin, la commission de gestion a eu la chance de pouvoir accueillir de nouveaux membres qui se sont impliqués avec ferveur dans cet exercice. Une fois de plus, il nous a été possible de travailler en équipe soudée avec comme objectif le bien-être de la commune et de ses habitants. Le travail de cette commission exige une implication continue sur des sujets couvrant souvent plusieurs années. Je remercie donc les membres pour leur implication et leur capacité à se passer le relais lorsque d'autres exigences viennent les accaparer.

Les échanges qui animent cette commission nous offrent une vision différente et riche du fonctionnement de la commune et sont un véritable moteur dans notre engagement pour Renens.

Simon Favre pour la présidente Maria Sisto.

1.2 Liste des observations maintenues

Observation 2.1.1 (page 9) :

La commission considère que la recherche des informations est difficile. La commission estime nécessaire que le système de classement et de recherche des documents du conseil soit revu et amélioré.

Réponse de la Municipalité :

La réponse apportée à la Commission de gestion lors de sa venue faisait état d'un projet de refonte prochaine du site internet de la Ville de Renens. Celle-ci permettra notamment de retrouver l'entier des différentes interventions parlementaires plus aisément. Un moteur de recherche multicritères permettra des recherches par mots-clés. Il offrira également la possibilité de retrouver les objets que les Conseillères communales et les Conseillers communaux auront déposés. Et il va sans dire que les postulats déposés seront intégrés. Le préavis devrait être déposé durant le second semestre 2023.

La Cogest maintient son observation en attendant le préavis.

Observation 2.10.1 (page 16) :

La commission considère qu'il est nécessaire de rendre visibles les conditions de location et le calendrier pour la location des salles.

Réponse de la Municipalité :

Les conditions de location sont définies dans le Règlement de location et d'utilisation en ligne sur le site www.sallespectacles.renens.ch à l'exception des tarifs de location. Ces derniers pourraient effectivement apparaître sur le site à titre indicatif. Cependant, ils correspondent à une base à laquelle peuvent s'ajouter différentes prestations (technique, nettoyages, aménagement particulier) définies en étroite collaboration avec l'administrateur

La mise en ligne des disponibilités de la Salle de spectacles est actuellement en réflexion. La complexité liée à plusieurs espaces qui peuvent être utilisés simultanément (grande salle, buvette, deux salles de conférences) nécessite l'intervention de l'administrateur. En effet, afin d'éviter des incompatibilités d'usage (cérémonie de deuil à la buvette et spectacle scolaire avec 400 élèves dans la grande salle), il est précisé sur le site internet les démarches à effectuer pour valider une location, en particulier la prise de contact avec l'administrateur pour détailler la nature de la location. Ces éléments méritent une attention particulière dans la mise en place d'un agenda en ligne.

La Cogest maintient son observation. Une tarification et un planning de l'occupation, affichés en ligne, nous semblent indispensables.

Observation 2.11.1 (page 16):

La commission regrette que la municipalité ne saisisse pas l'opportunité offerte par les lieux de passage importants pour améliorer la visibilité des événements et manifestations du moment.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité reviendra prochainement auprès du Conseil communal avec un préavis relatif à l'affichage public. Celui-ci abordera notamment l'affichage culturel et celui en lien avec la prévention. Il est à noter que des autorisations sont délivrées ponctuellement par la Ville de Renens pour la pose de banderoles promouvant des événements aux abords de carrefours. La loi sur la circulation routière restreint également l'affichage aux abords des voies de circulation.

La Cogest maintient son observation en attendant le préavis.

Observation 2.11.2 (page 17) :

La commission regrette que les habitants de Renens ne puissent pas profiter de cet espace vert plus de 3 mois par année et invite la municipalité à valoriser ce lieu durant toute l'année.

Réponse de la Municipalité :

Une réflexion est actuellement menée par la Société coopérative de la Piscine de Renens afin de valoriser au mieux les espaces verts du site et permettre ainsi au public d'en profiter tout au long de l'année.

La Cogest maintient l'observation.

Observation 3.2.2 (page 21) :

La municipalité indique avoir mené à bien les projets liés au fond RADIX. Pourquoi le travail effectué par les enseignants et les autres acteurs ne sont pas mis en avant ?

Réponse de la Municipalité :

Les remerciements à l'ensemble des acteurs pour leur implication et participation au projet seront faits lors des 3 inaugurations, en juin 2023. Durant ces manifestations, différentes activités liées au projet - telles que plantations de pots décorés par les élèves - seront organisées en plus de la partie récréative ainsi qu'un goûter offert. Les dépenses relatives sont également prises en charge par le budget Radix.

La Cogest maintient son observation et souhaite qu'en plus des remerciements oraux lors de l'inauguration, l'ensemble des acteurs fassent l'objet d'une mention écrite.

Observation 6.2.1 (page 34) :

La Cogest invite la municipalité à trouver des solutions pour inclure les acteurs locaux (commerçants, associations, clubs, etc.) à repenser le concept et recréer un événement qui rassemble les renanais.

Réponse de la Municipalité :

Comme évoqué lors de la rencontre entre la Cogest et le service, la municipalité est pleinement consciente que le modèle proposé les trois dernières années était insatisfaisant et doit évoluer. Le service travaille dès lors sur un concept qui associera notamment clubs, commerçants et associations en fonction des envies et des disponibilités des uns et des autres.

La Cogest maintient son observation en attendant le nouveau concept.

2 Administration générale-Finances-Informatique-Sécurité

Date : Jeudi 6 avril 2023. Salle de Municipalité rue de Lausanne 33

- Membres de la municipalité :

Jean-François Clément, Syndic

Michael Perrin, Chef du service des finances

Romain Roy, Chef du service informatique

Michel Veyre, Secrétaire municipal

- Membres de la commission de gestion :

Ignacy Wilczynski UDC, **président-rapporteur**

Michele Scala PS

Mehmet Korkmaz POP

Robert Mulopo PS

Richard Neal PS

Simon Favre POP

Florian Gruber PLR/PVL

2.1 Site internet

Site internet de la ville : Manque d'information (Fête de Noël : entre le flyer et le site information pas identique / Pas d'information sur les activités du CRA) / Combien de poste sont dévolus à la communication et au site internet à l'administration générale ?

Réponse de la Municipalité

La cellule Communication du service de l'Administration générale (AG) met un point d'honneur à annoncer dans l'agenda du site internet, et dans le journal communal, toutes les informations sur les manifestations qui ont lieu à Renens et dont elle a connaissance. L'agenda du site internet sert de base pour l'impression du calendrier papier affiché sur la Place du Marché par le service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport (CJS).

Concernant les festivités de Noël 2022, le flyer a été édité en octobre ou novembre par le service CJS et les informations ont été reprises par la cellule communication dans le journal et dans l'agenda du site de la ville. L'avantage du site internet est qu'on peut y faire figurer plus de détails que sur un flyer, et également les mettre à jour à tout moment. C'est peut-être la raison pour laquelle il y avait une différence entre les deux supports.

Les activités habituelles et régulières du Centre de rencontre et d'animation (mini-CRA, mercredi des enfants, accueils ados, etc.) sont annoncées en détail sur la page du CRA

www.renens.ch/cra et elles sont en lien avec les activités de vacances www.renens.ch/vacances (camps à Ondallaz, centres aérés). Lorsqu'il y a une manifestation « extraordinaire », comme la venue de Jean-Marc Richard au CRA, qui était ouverte aux jeunes, elle est annoncée dans l'agenda du site. A noter que pour atteindre directement son public cible, le CRA communique également ses activités via Instagram.

A l'Administration générale, 1.8 EPT font partie de la cellule communication, plus une stagiaire graphiste à 80%. Il est difficile d'estimer le temps dévolu exclusivement à la mise à jour du site internet, environ 0.5 EPT.

Questions et réponses orales

Question :

Est-ce qu'il est possible de faire figurer une page dédiée au conseil communal ? Tout ce qui est postulat posé ne figure que dans le PV.

Réponse :

Non, il y a une liste d'interpellations et de motions tout y est.

2.1.1 Observation :

La commission considère que la recherche des informations est difficile. La commission estime nécessaire que le système de classement et de recherche des documents du conseil soit revu et amélioré.

Réponse de la Municipalité :

La réponse apportée à la Commission de gestion lors de sa venue faisait état d'un projet de refonte prochaine du site internet de la Ville de Renens. Celle-ci permettra notamment de retrouver l'entier des différentes interventions parlementaires plus aisément. Un moteur de recherche multicritères permettra des recherches par mots-clés. Il offrira également la possibilité de retrouver les objets que les Conseillères communales et les Conseillers communaux auront déposés. Et il va sans dire que les postulats déposés seront intégrés. Le préavis devrait être déposé durant le second semestre 2023.

La Cogest maintient son observation en attendant le préavis.

Question :

Est-ce qu'il y a des statistiques sur les consultations de page internet ? Quelles pages sont les plus consultées ?

Réponse :

Les statistiques exactes se trouvent dans le document : « Sites internet ; statistiques de consultations pour l'année 2021 »

Question :

Est-il possible de faire nous même une mise à jour pour les mots de passe de l'adresse mail communale ?

Réponse :

Actuellement non, à terme l'idée est de faire un portail où il sera possible que chaque conseiller communal puisse remettre à jour son mot de passe lui-même. Ça viendra avec la nouvelle infrastructure en lien avec le préavis No 33. Dans l'idéal ça serait pour la fin de l'année 2023 voir début 2024.

2.2 Gestion du courrier

Gestion du courrier : quel plan d'action, accuser de réception au courrier reçu à la commune, notamment des habitants de Renens, des postulations, des demandes diverses ?

Réponse de la Municipalité

L'administration dispose, en fonction de sa taille, de quatre cases postales pour réceptionner le courrier adressé à l'ensemble de ses services :

- 1^{re} case postale pour les courriers adressés aux services techniques (CTC);
- 2^e case postale pour les courriers adressés aux services transversaux (Administration générale-Finances-Informatique-Ressources humaines);
- 3^e case postale pour les courriers adressés au service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport ;
- 4^e case postale pour les courriers adressés au service Enfance-Cohésion sociale.

Le traitement des courriers entrants et sortants s'effectue selon un processus journalier bien établi. Après la relève des cases postales chaque matin, les courriers sont triés par service et distribués. Les services procèdent alors systématiquement au scannage et à l'enregistrement des courriers dans la solution de gestion électronique de documents (GED) Tebifiles. La correspondance adressée à la Municipalité est enregistrée par le service de l'Administration générale et affectée aux services concernés. Les courriers sont ensuite traités par les services compétents.

Selon l'objet, un processus particulier s'applique comme les candidatures d'emploi, les projets de construction ou de transformation de bâtiments, les demandes de place en Centre de Vie Infantile, etc.

Le suivi des courriers se fait au moyen de la GED, par la saisie des métadonnées au fur et à mesure du traitement et jusqu'à ce que la réponse soit rendue.

2.3 Observatoire de la sécurité - Mesures

Subventions et subsides : Sécurité publique : Mesures de l'Observatoire de la sécurité, de quoi s'agit-il ?

Réponse de la Municipalité

L'Observatoire de la sécurité a comme objectif de suivre et d'analyser l'évolution en matière de sécurité, d'identifier les problèmes qui se posent sur le territoire communal et de proposer à la Municipalité des mesures concertées. Dans le cadre de ses activités, l'Observatoire de la sécurité développe des liens avec les associations et institutions d'intérêt public et les professionnel.le.s du domaine.

Fruit d'une collaboration active entre la Ville de Renens et les CFF, la création d'un groupe de marraines et parrains présents sur les quais de la gare de Renens est une des actions mises en place depuis 2009 par l'Observatoire de la sécurité.

2.4 Observatoire de la sécurité - Thèmes

En 2021 combien de fois s'est réuni l'observatoire de la sécurité et quels thèmes a-t-elle abordés ?

Réponse de la Municipalité

Le Comité s'est réuni à quatre reprises en 2022 ; durant ses séances il a traité notamment les thèmes suivants :

- Les réflexions, entamées en 2021, ont été poursuivies concernant la cohabitation de différents publics dans les parcs et places de la ville. La fréquentation de la Place du Marché et les nuisances provoquées par l'utilisation du terrain multisports situé à proximité du Tennis des Baumettes ont été évoquées ;
- L'affichage, sur l'espace public, de dessins des élèves des Établissements primaires et secondaire, initié en 2021, a été reconduit en 2022. L'exposition s'est tenue entre les mois de mai et septembre 2022 ;
- La présentation des activités des polices communale et cantonale du commerce ainsi que la collaboration actuelle entre ces deux entités dans le cadre de la surveillance des établissements publics a été traitée. Les spécificités des établissements dévolus à l'exercice de la prostitution ont été présentées à la Commission par un représentant de la Police cantonale de Sûreté ;
- L'organisation d'un café police-population a été initiée, il devrait voir le jour en 2023.

2.5 Statistiques événements POL

Police de proximité : en l'absence du rapport de gestion, peut-on obtenir les statistiques des événements et actions pour Renens en 2022 ? Statistiques 2021 selon rapport de gestion de la POL : 4561 événements et 482 actions. Plus ou moins en 2022 ?

Réponse de la Municipalité

Selon les statistiques 2022, sur l'ensemble de l'année 4600 événements se sont produits sur le territoire renanais et 437 actions y ont été menées.

2.6 Circulation routière POL

- Circulation : quelle est la fréquence des contrôles et est-elle la même pour les 8 communes du District ?

Réponse de la Municipalité

Les territoires des huit communes du district présentent des différences. Les demandes aussi sont diverses. La fréquence des contrôles n'est pas la même.

Pour Renens, la situation est particulière. Le nombre élevé de chantiers mobilise particulièrement l'unité trafic avec laquelle la ville a des rencontres régulières sous l'appellation POL-Tra.

Au cours de l'année 2022, la police a effectué 1210 contrôles de circulation et de vitesse sur l'ensemble du district, selon le détail suivant par commune (extrait du rapport de gestion de l'Association Sécurité dans l'Ouest lausannois) :

| | |
|-----------|-----|
| Bussigny | 135 |
| Chavannes | 63 |
| Crissier | 220 |

| | |
|-------------------|------|
| Ecublens | 89 |
| Prilly | 251 |
| Renens | 322 |
| St-Sulpice | 81 |
| Villars-Ste-Croix | 49 |
| Total | 1210 |

Les contrôles de circulation découlent soit d'objectifs communs à l'OPV (opération Hush, campagne de prévention, etc.), soit d'objectifs opérationnels à l'échelle de la POL, soit de l'initiative des policiers. Le réseau routier, la configuration des lieux, les problèmes relevés ou rapportés auront une incidence sur le nombre et les lieux de contrôles.

- Les actions sur le comportement routier des usagers et les nuisances provoquées se déroulent d'avril à fin octobre. La possibilité d'étendre les actions sur une plus longue période est-elle envisagée ? Sinon pourquoi ?

Réponse de la Municipalité

Il est théoriquement possible de répéter une campagne et/ou d'augmenter sa temporalité. Cette demande peut émaner du Conseil intercommunal ou du Comité de direction, et concerner l'entier du territoire ou seulement une partie de celui-ci.

Si l'opération « Hush » couvre effectivement la période mentionnée, dans les faits, la police procède tout au long de l'année à des contrôles de circulation et à des interpellations d'usagers de la route en infraction. C'est un objectif permanent pour l'ensemble des polices vaudoises.

Question et réponse orale

Question :

Les amendes sont versées à la POL. Si la POL ramasse tout ce qui a été budgété en amendes est ce que ça diminue les contributions des communes ?

Réponse :

Oui, c'est une source de financement pour la POL.

2.7 Stationnement POL

- Contrôle du stationnement : combien d'agents sont dévolus au contrôle du stationnement pour Renens ?

- A quelle fréquence ont lieu ces contrôles et comment se définissent les secteurs à contrôler?

Réponse de la Municipalité

Les assistants de sécurité publique (ASP) sont chargés du contrôle du stationnement à Renens, ainsi que d'autres missions. La POL dispose de dix assistant.e.s de sécurité publique (ASP) qui sont en charge, entre autres, du contrôle du stationnement sur les 8 communes du district. La planification se fait de manière équitable entre les huit communes du district, sous réserve d'efforts particuliers découlant de problèmes signalés ou identifiés.

- Est-ce que les automobilistes qui laissent tourner le moteur à l'arrêt sont amendés ? Si oui, y-a-t-il eu de telles amendes en 2021 et combien ?

Réponse de la Municipalité

En principe, les automobilistes qui laissent tourner le moteur à l'arrêt sont amendés. En 2021, sept automobilistes ont été amendés pour cette infraction. En 2022, seule une personne a été amendée. Ce faible nombre s'explique par le fait que le policier, en contact direct avec l'automobiliste, va privilégier la sensibilisation à la dénonciation.

2.8 Autres questions et réponses orales POL

Question :

En ce qui concerne la prostitution, est-ce l'observatoire de sécurité qui a fait une démarche proactive ?

Réponse :

Oui, nous avons demandé à rencontrer les membres de cette unité pour savoir comment Renens se situe dans ce domaine.

Question :

Qu'en est-il de l'idée de fusion entre la police, la protection civile et les pompiers ?

Réponse :

Ce n'est pas un dossier ouvert, il n'y a pas d'action qui va dans ce sens aujourd'hui.

Question :

A-t-on l'entrée statistique sur le nombre de véhicules en infraction, peut-on obtenir des analyses plus poussées avec ces données ?

Réponse :

Oui on peut regarder de plus près ces données, mais c'est fait à la demande.

Question :

Le bureau de police ferme à 12h30. Qu'est-ce que la population peut faire en dehors des heures d'ouverture ?

Réponse :

Il faut appeler le 117.

2.9 Taxation des entreprises

Est-ce que les entreprises qui s'implantent ont droit à des forfaits fiscaux ? Sont-elles liées à des créations d'emplois ? Si l'entreprise ne reste pas un certain temps, doit-elle rembourser les impôts qu'elle aurait dû payer ? Ont-elles d'autres avantages ou facilités ?

Réponse de la Municipalité

Pour répondre à cette question, il convient de préciser les termes relatifs au droit fiscal.

Le forfait fiscal, plus communément appelé « impôt d'après la dépense » est un régime fiscal très encadré, octroyé uniquement aux personnes physiques aisées qui ne sont pas de nationalité suisse, et qui n'ont pas résidé en Suisse dans les 10 dernières années. Enfin, pour

pouvoir prétendre au forfait fiscal, il ne faut pas exercer d'activité lucrative en Suisse. La dépense déterminante pour l'imposition est le montant total des frais annuels liés au train de vie du contribuable. Le Canton de Vaud prévoit un tel impôt.

Les régimes spéciaux accordés aux sociétés holding de capitaux ont été abolis par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Avant cette date, un statut spécial était accordé par les cantons aux entités holding n'exerçant aucune activité commerciale en Suisse.

Les allègements fiscaux temporaires sont régis par les articles 17 (entreprises de personnes) et 91 (personnes morales) de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI VD) qui prévoient que « *le Conseil d'Etat peut accorder des allègements fiscaux aux entreprises nouvellement créées qui servent les intérêts économiques du canton, pour l'année de fondation de l'entreprise et pour les neuf années suivantes. La modification importante de l'activité de l'entreprise peut être assimilée à une fondation nouvelle* ». En application de l'article 5 de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux, la décision d'allègement prise par le Conseil d'Etat pour l'impôt cantonal est par ailleurs également valable pour l'impôt communal.

L'entrée en matière pour un allègement fiscal temporaire est appréciée sur la base des critères cumulatifs ci-dessous, s'agissant des intérêts économiques du canton que les sociétés requérants un allègement doivent servir, sur le plan cantonal :

- a) Solution novatrice développée dans le canton et permettant d'améliorer des produits, des processus de production ou des processus relevant de la gestion de l'entreprise;
- b) Activité qui contribue à la diversification économique du canton notamment en matière d'emplois et s'intègre, en principe, dans le cadre de la politique d'appui au développement économique (PADE);
- c) Pour les sociétés nouvellement fondées, création au minimum de 10 équivalents temps plein, à l'exception des start-ups, pour lesquelles ce seuil peut être abaissé ; s'agissant d'entreprises modifiant leur activité de manière fondamentale sur le territoire cantonal, au minimum maintien d'emplois existants ;
- d) Investissements réalisés sur le territoire cantonal ;
- e) Responsabilité sociétale des entreprises, notamment le respect des conventions collectives de travail, des enjeux énergétiques et environnementaux, socio-économiques et éthiques ;
- f) Incidence économique de l'allègement fiscal favorable pour le canton.

La décision d'allègement appartient au Conseil d'Etat. Celui-ci la prend en appréciant les préavis de l'Administration cantonale des impôts, du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation, ainsi que de la ou des communes concernées.

Si l'entreprise quitte le territoire du canton durant son allègement fiscal temporaire ou durant cinq ans à compter de la fin de l'exonération, l'entier de l'impôt qui a été exonéré est dû. Cela ne s'applique pas, si l'entreprise reste sur le territoire cantonal, mais s'installe sur une autre commune du canton.

Question et réponse orales

Question :

[Est-ce que les start-ups qui s'installent à Renens bénéficient de conditions d'allègements en matière d'impôt ?](#)

Réponse :

Oui, mais à condition qu'elles remplissent tous les critères pour obtenir un allégement fiscal.

2.10 Réservation des salles en ligne

Gestion des locations, il y a quelques années la COGEST avait relevé le manque de visibilité, de possibilité de réservation en ligne et tableau avec occupation des salles. La Municipalité s'engageait à améliorer le système de location, qu'en est-il en 2022 ?

Réponse de la Municipalité

Dans le courant du 2^e semestre 2023, la Municipalité proposera par voie de préavis une refonte du site internet www.renens.ch, qui intégrera le développement de la cyberadministration. Le projet comprendra notamment une amélioration de la visibilité des salles disponibles par la mise en place d'un système centralisé de gestion des réservations de salles et d'autres objets.

Il s'agit de la solution GELORE, développée par le Canton de Neuchâtel, qui est déjà bien implantée au sein des communes vaudoises. Elle est également utilisée dans d'autres contextes que le domaine public, et notamment par le Centre sportif de Malley (CSM) dans le cadre de la gestion des couloirs de bassins.

En fin d'année dernière, des formations complémentaires, réalisées par le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), ont été suivies par le service Informatique et le secteur Activité physique et sport afin de pouvoir préparer une utilisation à plus large échelle de cette solution.

Actuellement, cette solution est déjà utilisée pour la gestion des cartes journalières CFF et CGN. Elle permet de communiquer en temps réel la disponibilité des titres de transport au public, par une mise en ligne sur le site internet www.renens.ch. L'application est également employée en interne pour gérer l'utilisation des vélos de la ville par les collaboratrices et collaborateurs dans les déplacements entre les différents sites de l'administration, ainsi que la réservation de la Grange de Florissant - le service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires (CJS) saisit les réservations du lieu ; les personnes externes (Groupe d'animation Florissant) peuvent ainsi les consulter.

Pour aller plus loin, un premier essai sera entrepris avec le chalet « mon beau pays » à Ondallaz, conjointement avec le service CJS, afin d'offrir la possibilité aux habitant.e.s de voir les disponibilités et de réserver le chalet au moyen de GELORE. Cette implémentation devrait se dérouler entre le printemps et l'été 2023.

Si cet essai est concluant, le système de réservation sera alors étendu à un contexte d'utilisation plus large.

Question et réponse orales

Question :

En ce qui concerne la disponibilité et la réservation de la salle de spectacle est-il possible de la réserver en période de vacances scolaires ?

Avons-nous les prix de location de la salle de spectacle sur le site ?

Réponse :

La gestion de la salle de spectacle est gérée par le service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires. Il y a un site propre à la Salle de spectacles : <https://www.sallespectacles.renens.ch> qui permet une visite virtuelle, donne des informations techniques et présente l'agenda des manifestations. Les demandes de réservations sont possibles en tout temps.

Non, les tarifs sont connus et sont les suivants :

Le coût de location de la salle de spectacle pour une soirée de 17h à 1h de matin est 1400.- de lundi à jeudi et 2000.- de vendredi à samedi. L'accès à la buvette représente un cout supplémentaire de 250.-, ainsi que pour la cuisine 300.-. Le cout de location de vaisselle pour 450 personnes est de 250. Une soirée avec l'ensemble des coûts se situe entre 3000.- et 3500.-.

2.10.1 Observation :

La commission considère qu'il est nécessaire de rendre visibles les conditions de location et le calendrier pour la location des salles.

Réponse de la Municipalité :

Les conditions de location sont définies dans le Règlement de location et d'utilisation en ligne sur le site www.sallespectacles.renens.ch à l'exception des tarifs de location. Ces derniers pourraient effectivement apparaître sur le site à titre indicatif. Cependant, ils correspondent à une base à laquelle peuvent s'ajouter différentes prestations (technique, nettoyages, aménagement particulier) définies en étroite collaboration avec l'administrateur

La mise en ligne des disponibilités de la Salle de spectacles est actuellement en réflexion. La complexité liée à plusieurs espaces qui peuvent être utilisés simultanément (grande salle, buvette, deux salles de conférences) nécessite l'intervention de l'administrateur. En effet, afin d'éviter des incompatibilités d'usage (cérémonie de deuil à la buvette et spectacle scolaire avec 400 élèves dans la grande salle), il est précisé sur le site internet les démarches à effectuer pour valider une location, en particulier la prise de contact avec l'administrateur pour détailler la nature de la location. Ces éléments méritent une attention particulière dans la mise en place d'un agenda en ligne.

La Cogest maintient son observation. Une tarification et un planning de l'occupation, affichés en ligne, nous semblent indispensables.

2.11 Autres questions et réponses orales

Question :

En ce qui concerne la communication physique et la visibilité. La commune de Prilly a un carrefour où ils mettent des affiches contre les parois et barrières ce qui les rends très visible. N'y aurait-il pas une possibilité de faire des affiches similaires à la sortie de la gare de Renens dans un giratoire ?

Réponse :

Nous avons un réseau d'affichage culturel gratuit, en lien avec la convention avec la SGA.

De nombreuses manifestations ne disposent pas d'affiches. De plus nous remarquons une baisse généralisée d'affiches en format F4. Nous réfléchissons aussi aux notifications « push » pour informer les personnes des manifestations qui ont lieu à Renens.

2.11.1 Observation :

La commission regrette que la municipalité ne saisisse pas l'opportunité offerte par les lieux de passage importants pour améliorer la visibilité des évènements et manifestations du moment.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité reviendra prochainement auprès du Conseil communal avec un préavis relatif à l'affichage public. Celui-ci abordera notamment l'affichage culturel et celui en lien avec la prévention. Il est à noter que des autorisations sont délivrées ponctuellement par la Ville de Renens pour la pose de banderoles promouvant des événements aux abords de carrefours. La loi sur la circulation routière restreint également l'affichage aux abords des voies de circulation.

La Cogest maintient son observation en attendant le préavis.

Question :

Pourquoi il n'y a pas d'entrée extérieure pour la buvette de la piscine de Renens ?

Réponse :

La piscine est une société coopérative et la commune lui octroie une DDP. Tous les aménagements au sein de la piscine doivent avoir l'aval de la municipalité. En 2013 il y a eu un préavis pour la rénovation de la piscine. La société coopérative avait dit que le restaurant devrait un jour être transformé, rénové ou attribué une autre affectation. À la suite de cela il y a eu des rapports qui ont conclu que les sols des fondations de ce restaurant étaient fébriles et il fallait consacrer des travaux importants pour maintenir son exploitation. Il fallait donc le détruire et remonter. La municipalité laisse le projet en suspens. Le coût est estimé entre 3 et 4 millions. Il y a tout de même une réflexion pour rendre ce lieu utilisable même après la fermeture de la piscine en septembre. C'est un projet qui ne se limite pas au restaurant mais à un cadre plus large. Les réponses à notre décision se trouvent dans le préavis No 19-2012.

2.11.2 Observation :

La commission regrette que les habitants de Renens ne puissent pas profiter de cet espace vert plus de 3 mois par année et invite la municipalité à valoriser ce lieu durant toute l'année.

Réponse de la Municipalité :

Une réflexion est actuellement menée par la Société coopérative de la Piscine de Renens afin de valoriser au mieux les espaces verts du site et permettre ainsi au public d'en profiter tout au long de l'année.

La Cogest maintient l'observation.

Question :

Quant aux confessions en ligne, le site de la ville est incomplet car il y a seulement trois confessions reconnues.

Réponse :

Ceci évoluera, à l'heure actuelle on ne va pas redynamiser le site. Le canton de Vaud a un projet « E - déménagement » avec lequel on pourra réussir d'éviter le passage au guichet du service de la population. Il y aura un livret avec les religions reconnues ou « autres ».

Question :

Lorsque on s'inscrit au service de la population est-ce que la religion apparait automatiquement ?

Réponse :

Par définition la religion ne peut pas apparaitre automatiquement, ça doit être une démarche volontaire de chacun.

Question :

Lorsque vous transmettez les données d'une personne dans une autre institution est-ce que la confession de la personne apparait ?

Réponse :

Non, la loi sur la protection des données est extrêmement contraignante.

Question :

La commune admet-elle des personnes non-genrées ?

Réponse :

Non, uniquement l'option homme/femme est valable en ce moment.

Question :

Pourquoi à Lausanne a-t-on le droit d'être enterré pendant 40 ans et à Renens pendant 25 ans seulement ?

Réponse :

(Le site de Renens est reconnu pour sa qualité et 25 ans est une concession avant de réaffecter les tombes.)

La réponse apportée lors de la séance reprenait les éléments indiqués sur le site de la Ville, comme suit :

Le cimetière de Renens se trouve à l'extrémité de l'avenue de la Piscine, au sud de la ville. Il s'étend sur plus de 14'600 m². Il est conçu selon un concept dit "sylvestre" qui laisse la part belle à la végétation. Les défunts sont inhumés dans différents secteurs qui définissent sous quelle forme est la mise en terre, soit:

- tombes à la ligne pour adultes, durée 30 ans, non renouvelables;
- tombes à la ligne pour enfants, durée 30 ans, non renouvelables;
- tombes cinéraires à la ligne, durée 30 ans, non renouvelables;
- concessions cinéraires en columbarium, durée 15 ans, renouvelables par deux fois;
- concessions de corps simples, durée 39 ans, renouvelables par périodes de 15 ans;
- concessions de corps doubles, triples ou quadruples, durée 39 ans, renouvelables par périodes de 15 ans;
- concessions cinéraires simples en terrain, durée 39 ans, renouvelables par périodes de 15 ans;
- concessions cinéraires doubles en terrain, durée 39 ans, renouvelables par périodes de 15 ans;
- caveau collectif dit "Jardin du souvenir", pour inhumation de cendres.

Toutes les prescriptions de plantation, de pose de monuments, de désaffectation, de taxes et d'entretien des tombes sont dans le Règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière de la Ville de Renens.

De la même façon, la Ville de Lausanne prescrit l'ensemble des dispositions relatives aux tombes dans son règlement sur les inhumations, les incinérations et les cimetières. Plus particulièrement, l'article 37 alinéa 1 précise la durée des concessions :

« Les concessions sont octroyées pour une durée initiale de 30 ans ».

3 Bâtiments-Domains-Logement

Date : 9 mars 2023, à 16h00 – Salle 01 CTC

- Membres de la municipalité :

Didier Divorne, conseiller municipal

Antoine Perret, chef de service

- Membres de la commission de gestion :

Angela Thode, **présidente rapporteuse**

Richard Neal,

Simon Favre,

Michele Scala,

Mehmet Korkmaz,

Robert Mulopo,

Ignacio Wilczynski

3.1 Processus de gestion des documents

Processus de gestion des dossiers (suivi de projet, permis de construire, etc.), selon l'exercice de gestion de 2021 quand a pu voir le jour le nouvel outil de suivi ?

Réponse de la Municipalité

Concernant la gestion des activités « projets » du service, plusieurs solutions ont été envisagées. Le choix s'est porté sur un outil de gestion de projet qui a été testé, validé et déployé en test de façon satisfaisante par l'informatique dans certains services courant 2022. Ce logiciel est celui qui sera utilisé par toute l'administration renanaise.

Répondant aux besoins du service, il permettra l'attribution, la planification, le monitoring ainsi que le suivi des tâches et activités par projet, aussi bien pour la partie construction que pour l'exploitation et l'entretien.

Le logiciel étant ouvert et adaptatif, le service Bâtiments-Domains-Logement (BaDoLog) souhaite implémenter cette nouvelle solution en 2023. Une étape test et de validation définitive est envisagée avec des process représentatifs de l'ensemble de nos activités (projet / technique et maintenance / administration). La mise en service est prévue avant la fin du premier semestre 2023.

Complément oral de la municipalité :

Il faudra être très attentif à qui sera donné l'accès au programme pour des raisons de sécurité.

3.2 Question sur le fond RADIX (reprise) !

Qui se charge du fond RADIX et Fondation Roger Federer ? Quel montant a été touché et a-t-il été utilisé dans son entier ? Comment a-t-il été utilisé (détail des projets) ? Comment est accompagné le projet et par qui ? Quel est le plan d'action mis en place ?

Réponse de la Municipalité

Radix est une fondation privée reconnue d'intérêt public fonctionnant comme centre national de compétences pour le développement et la mise en œuvre de mesures en santé publique.

Les principes du projet Radix dans le cadre du projet « COUR VERTE », soutenu par la Fondation Roger Federer sont les suivants :

« Une cour de récréation et de jeu proche de la nature favorisant l'épanouissement des enfants et renforçant leur résilience.

Une cour de récréation et de jeux proche de la nature a un impact positif global sur les développements cognitif, émotionnel, moteur et social des enfants. Elle offre aussi de nombreuses possibilités d'apprentissages, tant informels et ludiques que formels, pendant les heures de cours par exemple. Lors de la première phase du programme, de 2021 à 2022, 31 écoles de Suisse alémanique et de Suisse romande ont bénéficié d'un soutien logistique et financier pour le développement de telles cours. »

Le projet a été mené à bien par les services Bâtiments-Domains-Logement et Gestion urbaine-Développement durable.

Les montants suivants ont été engagés et remboursés par la Fondation Radix:

Le solde sera utilisé pour les inaugurations avant juin 2023.

| Facturation à Radix (selon conventions) | | |
|---|---|----------------------|
| 24-Janvier | | |
| 20.10.2022 | Acompte de 90% | 24'750.00 CHF |
| 19.01.2023 | Facture finale (selon travaux réalisés) | 2'551.00 CHF |
| 09.02.2023 | Solde sur 2023 | 199.00 CHF |
| Total alloué par convention | | 27'500.00 CHF |
| Censuy | | |
| 20.10.2022 | Acompte de 90% | 24'750.00 CHF |
| 19.01.2023 | Facture finale (selon travaux réalisés) | 2'738.80 CHF |
| 09.02.2023 | Solde sur 2023 | 11.20 CHF |
| Total alloué par convention | | 27'500.00 CHF |
| Simplon | | |
| 20.10.2022 | Acompte de 90% | 39'600.00 CHF |
| 19.01.2023 | Facture finale (selon travaux réalisés) | 2'236.60 CHF |
| 09.02.2023 | Solde sur 2023 | 2'163.40 CHF |
| Total alloué par convention | | 44'000.00 CHF |
| Coût total | | 99'000.00 CHF |

Concernant les installations, voici ce qui a principalement été réalisé :

Collège du 24-Janvier :

- Rafraichissement du lignage sur le terrain de basket ;
- Installation d'un mur de grimpe avec sol amortissant ;
- Installation d'une cabane forestière avec sol en copeaux ;
- Suppression du pavage aux pieds des platanes et semis de prairie.

Collège du Censuy :

- Dégrappage du gravier stabilisé au pied des arbres de la cours et mise en place de copeaux ;
- Installation d'un parcours d'équilibre avec sol en copeaux entre les arbres ;
- Installation de trois bancs hexagonaux autour des arbres ;
- Installation d'une cabane en saule tressé.

Collège du Simplon :

- Suppression de l'ancien sol amortissant ;
- Installation d'un jeu d'équilibre avec mise en place d'un sol amortissant en copeau ;
- Suppression du talus en boulet bétonné et plantation de lierre ;
- Installation d'une rampe de grimpe sur le talus ;
- Transformation des gradins en potager en terrasse

3.2.1 Remarque :

Dans le détail ne figure pas, par exemple au 24 janvier, le dégrappage, les jardins potagers, les arbres fruitiers, les bancs en bois et la tonnelle à kiwi. Ces projets ont-ils été financés par d'autres biais ?

Réponse de la Municipalité :

En effet, plusieurs autres projets ont été réalisés conjointement par le service GuDD et les directions scolaires et ne faisaient pas partie du projet RADIX, tant en ce qui concerne leur gouvernance que leur financement.

3.2.2 Observation :

La municipalité indique avoir mené à bien les projets liés au fond RADIX. Pourquoi le travail effectué par les enseignants et les autres acteurs ne sont pas mis en avant ?

Réponse de la Municipalité :

Les remerciements à l'ensemble des acteurs pour leur implication et participation au projet seront faits lors des 3 inaugurations, en juin 2023. Durant ces manifestations, différentes activités liées au projet - telles que plantations de pots décorés par les élèves - seront organisées en plus de la partie récréative ainsi qu'un goûter offert. Les dépenses relatives sont également prises en charge par le budget Radix.

La Cogest maintient son observation et souhaite qu'en plus des remerciements oraux lors de l'inauguration, l'ensemble des acteurs fassent l'objet d'une mention écrite.

3.3 . Changement de la loi sur le marché public

Quelle mise à jour pour Renens ?

Réponse de la municipalité

La Ville de Renens, comme toutes les autres communes vaudoises, se conforme à la nouvelle loi rentrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Voici quelques nouveautés significatives qui s'appliquent aux nouveaux marchés publics, dont les appels d'offre sont faits dès le 1^{er} janvier 2023 :

- Changement de paradigme et durabilité (art. 2, al. 1, let. a AIMP): le principe de la durabilité – dans ses trois dimensions – s'ajoute au principe de l'économicité, toujours applicable. La concurrence est dorénavant axée sur la qualité, diminuant l'impact du prix dans l'évaluation des offres ;
- Valeurs seuils (art. 16 AIMP 2019 et Annexe 2) : la valeur seuil pour les marchés de fournitures a été réhaussée et le gré à gré est désormais possible pour un marché dont la valeur se situe en-dessous de CHF 150'000.- HT (auparavant CHF 100'000.- HT);
- Publications et délai de publication (art. 48 AIMP): la publication de l'avis d'adjudication à l'issue d'une procédure ouverte ou sélective doit se faire dans les 30 jours – au lieu de 72 jours auparavant – pour les marchés soumis, comme pour les marchés non soumis, aux accords internationaux;
- Délai de recours (art. 56, al. 1 AIMP) : Le délai de recours passe de 10 jours à 20 jours à compter de la notification de la décision. Seules les décisions mentionnées à l'article 53 AIMP sont sujettes à recours ;
- Concours et mandats d'étude parallèles (art. 6 ss RLMP-VD):
- Composition du jury (art. 12 RLMP-VD) : désormais, la majorité des membres du jury doit être indépendante de l'adjudicateur. Cette exigence va au-delà de celle prévue par les chiffres 10.4 des règlements SIA 142 (concours) et 143 (MEP);
- Suppression de la voie de recours pour les marchés attribués en procédure de gré à gré ordinaire;
- L'interdiction faite aux membres des autorités adjudicatrices de soumissionner dans les marchés organisés par ces autorités est supprimée. Ainsi, et à l'avenir, un.e municipal.e entrepreneur.euse (et donc une entreprise locale) pourra donc déposer une offre pour un marché lancé par la commune. Les règles prévues par l'AIMP 2019 en matière de récusation lui seront alors applicables au moment de la phase d'évaluation des offres.

Question et réponse orale

Question :

A quel point favorisez-vous les entreprises de Renens

Réponse :

On essaie systématiquement de proposer à des entreprises rennaises, si cela est possible.

3.3.1 Remarque :

La commission désire savoir si l'axe entreprise formatrice est bien pris en compte lors de l'adjudication.

Réponse de la Municipalité :

C'est en effet un critère des marchés publics figurant dans les appels d'offres dans la partie relative à la capacité en personnel et formation. La formation des apprentis notamment est donc prise en compte dans l'analyse générale des offres.

3.4 Autres questions et réponses orales

Question :

Est-ce que les factures avec escompte sont passées à temps pour profiter du rabais ?

Réponse :

Elles passent en général dans les temps. Le traitement des factures se fait en flux tendu et est toujours payé dans les temps.

Question :

Quelle est la vision de la sous-location à Renens :

Réponse :

Badolog fait un bail et le sous-loue à des personnes ayant des difficultés financières. Nous n'avons pas connaissance que la municipalité loue et le locataire sous-loue un bien.

Question :

Question sur leg : qui décide si un leg vaut la peine ou pas et quelle est la procédure pour choisir ce qui se fait ?

Réponse :

C'est la commission des affaires immobilières qui fait cette analyse, puis la municipalité décide. S'il y a un héritage en déshérence, le 50% va au canton et le 50% va à la commune.

4 Gestion urbaine-Développement durable

Date : Mardi 14 mars 2023 de 16h00 à 17h30

- Membres de la municipalité :

Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale

Caroline Tacchini, spécialiste énergie et adjointe au chef de service

Alain Peneveyre, chef de service

- Membres de la commission de gestion :

Laurence Plattner, **présidente rapporteuse**

Angela Thode

Simon Favre

Mehmet Korkmaz

Robert Mulopo

Richard Neal

Michele Scala

Ignacy Wilczynski.

Introduction par Mme Zurcher Maquignaz qui revient sur les points forts du service durant l'année 2022, en relevant la belle collaboration avec les écoles de Renens, qui tend à être de plus en plus étroite. La durabilité et l'énergie restent au centre des préoccupations du service, qui garde la vision de l'avenir comme ligne directrice. Continuer à amener de la fraîcheur en ville et élaborer le Plan climat, tels en sont les axes principaux. Avec l'ensemble des services pour l'implémenter, l'élaboration finale du Plan climat n'en reste pas moins de la responsabilité du Service GUDD

Après une ribambelle d'autres questions touchant plutôt la partie financière de la Piscine, sans lien avec le Service GUDD, la CoGest est revenue sur les arbres du parking de la Piscine. Il apparaît clairement qu'ils ne génèrent pas d'ombre. Le GUDD admet que le choix de planter des arbres dans un sous-sol formé de compost n'a pas été le bon. Ces arbres, de type Févier d'Amérique, ne poussent pas et restent malheureusement chétifs. A propos des places de parc en général, le GUDD précise que son rôle se limite à les végétaliser au mieux et qu'il n'est pas en mesure d'intervenir dans la réflexion au sujet de la limitation de leur nombre en ville.

4.1 Nouveaux arbres

Plan des plantations des 400 arbres ? Comment est prévue la plantation, à quel moment ? Et est-ce qu'il est tenu compte des travaux et de la compatibilité des plantations ? Si oui de quelle manière ?

Réponse de la Municipalité

La Ville ne dispose pas, actuellement, d'un plan de plantation pour ces 400 arbres. La plantation des arbres se fait principalement à la fin de l'automne. Les endroits de plantation sont choisis chaque année en tenant compte de l'ombre apportée à des surfaces chaudes, et à la pérennité des arbres en tenant compte de calendrier des travaux à venir en ville.

Une soixantaine de ces 400 arbres ont déjà pris place en ville sur le domaine public. Une quarantaine d'arbres majeurs supplémentaires sont prévus pour la fin de cette année. Les endroits sont choisis en tenant compte de l'espace à disposition, tant aérien que dans le sous-sol. Les essences et les variétés sont choisies en tenant compte du changement climatique, de leur époque de floraison, et des disponibilités des pépinières. Les plantations des arbres prévus dans le cadre des travaux du tram, de la gare ou du bus à haut niveau de service (BHNS) ne font pas partie des 400 arbres supplémentaires du préavis « Augmentation de la canopée ».

Tout nouvel arbre planté sur le territoire se fait en collaboration avec les services Urbanisme et Infrastructures-Mobilité, ce qui permet de se coordonner en amont, de ne pas avoir de mauvaise surprise le moment venu et de lui trouver un espace pérenne.

4.1.1 Observation

La Cogest invite la municipalité à soutenir la biodiversité en choisissant un éventail d'essences variées à floraison étalée sur l'ensemble des saisons.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité est consciente de devoir au maximum proposer des arbres et arbustes à floraison étalée sur l'année. A cet effet, une liste exhaustive des essences et variétés adaptées à la situation géographique de Renens a été élaborée entre les différents services Espaces verts de la région lausannoise.

La Cogest accepte la réponse et invite la municipalité à mettre à disposition cette liste sur le site de la commune.

4.2 Autres questions et réponses orales

Question :

Essences et climat - Est-ce que les arbres ginkgos sont adaptés à notre climat ?

Réponse :

Oui, ce sont des arbres qui s'adaptent partout. Monsieur Peneveyre nous explique que cette essence provient d'Asie, du Japon notamment.

Lorsqu'un arbre est planté par un privé, comment peut-on être sûr que son entourage n'est pas pollué, et quel message peut donner la Municipalité pour inciter les privés à laisser place à la nature ?

L'utilisation de produits chimiques reste une question de conscience et de responsabilité individuelle. La Municipalité approche les régies immobilières, afin de les encourager à préserver leurs espaces et à les adapter : place de jeux, espace pour les chiens, création de jardin(s) potager(s) ou plantation d'arbres fruitiers. Ce n'est malheureusement encore que peu entendu de la part des régies, qui rechignent à accepter des contraintes supplémentaires, tant financières que logistiques.

Question :

Où en est-on dans le remplacement des thuyas ?

Réponse :

L'existence de la subvention aux particuliers n'est pas encore connue de tous, mais les demandes arrivent petit à petit. En ce qui concerne l'espace public, il n'y a plus du tout de lauriers, et plus aucun thuya au cimetière.

Question :

De quelle manière intervient la Municipalité dans tout projet de nouvelle construction privée ?

Réponse :

Dans n'importe quelle situation, la Municipalité conseille les particuliers, qui peuvent également en tout temps se référer à la Charte des aménagements extérieurs. En ce qui concerne les nouvelles constructions, notre collaborateur Cédric Pelletier, adjoint technique aux Espaces verts, consulte le plan paysager avant l'octroi du permis de construire. S'il faut, une petite remise à l'ordre est faite.

Question :

Où en est-on avec la Bourse solaire ?

Réponse :

L'équipement du toit de la Fondation des Baumettes fonctionne très bien et ses résultats sont très satisfaisants. D'autres toitures qui pourraient être équipées sont encore en réflexion à la Municipalité, notamment celles des bâtiments en lien avec la population : les halles de tennis et le stade du Censuy, par exemple. Pour ce dernier il faudra toutefois attendre le projet de rénovation-construction. La salle de spectacle, ainsi que d'autres bâtiments communaux sont également à l'étude. Toujours est-il que développer le photovoltaïque reste une volonté forte de la Municipalité.

Question :

Depuis que le restaurant de la Piscine est devenu une buvette, est-ce que la Municipalité a envisagé d'améliorer ce lieu et/ou de le rendre à nouveau accessible au public non-nageur ?

Y'a-t-il des panneaux photovoltaïques sur les vestiaires ?

Réponse :

En ce qui concerne la Piscine, le Service GUDD n'est en charge que de l'entretien du gazon, il ne peut malheureusement pas répondre au sujet du fonctionnement de la buvette.

Il n'y a pas de panneaux solaires sur les vestiaires, mais il y en a quelques-uns à l'entrée.

Question :

Installations photovoltaïques

Quel est le prix de revente d'une installation privée si l'énergie produite est réinjectée dans le réseau public ?

Réponse :

Sauf exceptions particulières (installations en îlot), les installations photovoltaïques construites sur les toits urbains sont connectées au réseau électrique. Ces installations produisent de l'électricité photovoltaïque, dont une certaine quantité peut être autoconsommée pour couvrir les besoins du bâtiment sur lequel elle est construite. Le surplus photovoltaïque, c'est-à-dire l'électricité renouvelable non utilisée par le bâtiment, est injecté dans le réseau électrique. L'injection d'électricité dans le réseau est soumise à une réglementation technique et à des contrôles de bonne façon. Cette injection fait aussi

l'objet d'une rétribution du propriétaire de l'installation photovoltaïque par le gestionnaire du réseau électrique. Cette rétribution est fonction d'un prix de vente de l'électricité injectée, exprimé en centime par kWh (ct/kWh), qui comprend l'énergie vendue et sa garantie d'origine renouvelable. Ce prix de vente diffère selon la taille de l'installation et selon le gestionnaire du réseau électrique. Une moyenne faite sur les principaux gestionnaires de réseau électrique vaudois montre que ces tarifs de reprise sont compris entre 14 et 19 ct/kWh pour l'année 2023. Ces tarifs sont clairement supérieurs aux tarifs des années précédentes, qui se situaient entre 6 et 15 ct/kWh selon la taille des installations et les gestionnaires de réseau. Le tarif de reprise de l'électricité photovoltaïque est en effet corrélé au prix de l'électricité que toute personne achète et qui a subi une forte hausse en 2023 en raison de la crise énergétique due au conflit russo-ukrainien.

Question :

Quels sont les inconvénients ou les défauts des panneaux solaires ? (Référence faite en cas de chute ou d'endommagement provoqués par de fortes intempéries).

Réponse :

Des contrôles techniques réguliers sont effectués par des installateurs agréés. Mais le risque zéro n'existe pas...

Question :

Un membre de la CoGest estime qu'il manque des bancs à Renens. La Municipalité envisage-t-elle d'en poser encore ?

Réponse :

En 2022, une dizaine de bancs supplémentaires ont été posés. Pour l'instant il n'est pas envisagé d'en poser d'autres, mais le service poursuit sa collaboration avec le groupe des aînés de Renens, qui relaye régulièrement à la Municipalité les besoins de cette catégorie de la population.

4.2.1 Remarque :

La Cogest désire savoir s'il existe un plan qui répertorie les bancs sur Renens ainsi que le nombre de bancs actuellement en place sur la commune.

Réponse de la Municipalité :

Un tel plan existe sous forme de document de travail évolutif. On dénombre 280 bancs dans l'espace public, dont 34 bancs TL et 25 sièges individuels.

5 Urbanisme-Infrastructures-Mobilité

Date : 5 avril 2023, à 16h00 – Salle 01 CTC

- Membres de la municipalité :

Mme Tinetta Maystre , conseillère municipale

M. Martin Hofstetter, chef de service urbanisme

M. Christophe Sarda, chef de service infrastructure

- Membres de la commission de gestion :

Angela Thode, **présidente-rapporteuse**

Angela Thode,

Michele Scala,

Mehmet Korkmaz,

Robert Mulopo,

Ignacio Wilczynski,

Florian Gruber

5.1 Etat des routes

Y a-t-il un état des lieux des routes qui est effectué à Renens ? Si oui à quelle fréquence et par qui ? (Par exemple : passage McDo et maison du peuple pavé manquant, passage dangereux, mis du sable, très vite plus utile car entre le vent et la pluie le sable a disparu).

Réponse de la Municipalité

Un état des lieux est fait chaque année par le service Infrastructures-Mobilité.

Le passage entre le « McDo » et la maison du peuple est entièrement privé et ne dépend pas de la commune.

5.1.1 Remarque :

Lorsqu'une dégradation d'un passage ou d'une rue, même privée, est constatée par un employé de la ville, est-ce que la municipalité peut intervenir auprès des gérances pour garantir la sécurité des usagers ?

Réponse de la Municipalité :

Le service Infrastructures-Mobilité remet en état toutes les voies de circulation, ainsi que les trottoirs et les passages dégradés dont la Ville est en charge de l'entretien, à partir du moment où il en est informé. Toutefois, le service ne se substitue pas aux propriétaires ou aux gérances ; l'information leur est communiquée immédiatement afin qu'ils interviennent.

5.2 Baumettes à 30 km/h

L'avenue des Baumettes est-elle officiellement à 30 km/h ?

Réponse de la Municipalité

Oui, depuis quelques années déjà.

5.3 Adjudications

Lorsque la commune met au concours des travaux, quels sont les critères d'adjudications ?

Réponse de la Municipalité

Les critères sont définis en fonction du type de travaux et des procédures liées aux marchés publics. Les critères ne seront pas les mêmes pour remplacer quelques bordures ou pour faire un giratoire. Les différents critères sont définis dans le guide romand sur les marchés publics et les pourcentages attribués à chaque critère font l'objet d'une validation par la Municipalité.

Les critères (principaux) sont :

- Le prix ;
- L'organisation qualité du soumissionnaire ;
- L'organisation interne du soumissionnaire ;
- Le concept santé, sécurité ;
- Les capacités et formations des personnes clés ;
- Les références de travaux de construction du soumissionnaire ;
- La composante de l'entreprise au développement durable ;
- Le respect égalité hommes-femmes ;
- Le respect des conditions de travail ;
- Les attestations sociales et professionnelles ;
- Etc.

5.4 Autres questions et réponses orales

Question :

Quelle est la différence entre gestion urbaine et urbanisme ?

Réponse :

L'urbanisme est en amont et travaille dans la planification. La gestion urbaine c'est ceux qui entretiennent à la suite.

Question :

Il manque de places de parc aux Ateliers de la Croisée.

Réponse :

Le bâtiment des Ateliers de la Croisée a droit à un certain nombre de places de parc. Les normes sont assez restrictives, c'est un fait. C'est à eux de gérer entre eux dans le bâtiment des ateliers.

Il existe aussi des quais de livraisons. De plus, c'est un espace privé.

Question :

Concernant un bistrotier qui aurait perdu un peu d'espace sur sa terrasse à la suite des travaux à la rue de Lausanne.

Réponse :

La gérance s'est occupée du suivi des travaux. Il est proposé au restaurateur de s'adresser au médiateur chantier pour régler cette situation.

Question :

Il y a d'autres bistrotiers où il était très difficile d'accéder à certains cafés. Les places de parc étaient inexistantes et les gens se sont parqués en dehors des cases (qui étaient inexistantes), ils ont été amendés.

Réponse :

Les travaux ont certes été désagréables et gênants mais en fin de compte, cela a servi à faciliter la mobilité durable. A notre connaissance, la Polouest a fait preuve de tolérance sauf en cas d'excès et problématique sécuritaire. L'axe de transport fort va permettre d'améliorer grandement les transports publics.

5.4.1 Remarque :

La commission se questionne sur l'accompagnement mis en place durant les travaux auprès des gérances pour soutenir les commerçants.

Réponse de la Municipalité :

Il n'y a pas d'accompagnement direct des gérances pour les commerces durant la période des grands travaux rennais (tram, gare, BHNS). Tout d'abord, la Municipalité n'a jamais appliqué de compensation financière lors de chantiers (directs ou indirects), ces derniers étant un investissement dans une infrastructure publique qui bénéficiera à terme à tout le monde, dont les commerçants.

De plus, la très grande majorité du parc immobilier commercial n'est pas en mains communales. Dès lors, il est difficile d'avoir un accès coordonné et centralisé à l'ensemble des gérances et propriétaires concernés. La Commune n'ayant pas vocation à intervenir directement dans la relation locataire-propriétaire privé, elle doit veiller à appliquer des démarches systématiques et équitables pour l'ensemble des acteurs du tissu économique. C'est pourquoi elle privilégie des contacts avec l'Association des commerçants de Renens (ACR) pour essayer de mettre sur pied des mesures de communication et d'incitation directes pour soutenir les commerces locaux. On peut d'ores et déjà citer les pages du journal Info Renens réservées à la présentation de commerces membre de l'ACR.

Déjà activée lors de la période du COVID, une nouvelle campagne de promotion en faveur du « consommer local » coordonnée par Lausanne Région va être relancée à l'automne. Elle sera coordonnée pour l'ensemble des communes sur le tracé du tram et sera affichée sur les panneaux SGA, dans les bus, sur des barrières de chantier, relayée sur nos différents réseaux, et développée sur un site web. D'autres actions sont en cours de réflexion auprès de la promotion économique pour accompagner cette campagne.

Question :

Pourquoi la borne centrale sur l'avenue du 14 avril est-elle bitumée ?

Réponse :

Ces espaces centraux goudronnés ont été exécutés selon les plans validés au niveau cantonal, conformes au permis délivré suite à une enquête publique et adoptés par préavis. Cette rue répond aux normes permettant d'accueillir des transports exceptionnels larges. Afin de limiter la chaleur, ils

devraient être recouverts d'une pépète blanche. Changer cela nécessite de revoir également l'écoulement des eaux de ruissellement de la route.

Question :

Pourquoi les trottoirs surtout de la Croisée qui est très large et bétonnée, ne pourrait pas avoir une bande de verdure en direction de Perrelet

Réponse :

La largeur répond aux flux de piétons attendus. Du côté de Perrelet, le projet a pu être adapté avec les murs en gabions et l'ajout d'une bande qui sera végétalisée.

Question :

Qu'en est-il du trottoir de Jouxens ?

Réponse :

L'enquête a eu lieu et un projet sera proposé via préavis au conseil communal

Question :

A Renens il y a un seul restaurant (celui de la piscine d'Aquasplash) dans la nature. Il a été détruit et c'est devenu une buvette. Il est dommage de ne plus avoir un restaurant digne de ce nom et accessible à des horaires plus élargis et ouvert aux personnes de l'extérieur à la piscine.

Réponse :

Cette question relève de la compétence du comité de la piscine.

Conseil de la municipalité : faire une proposition pour que le restaurant soit à nouveau ouvert aux personnes extérieures.

6 – Culture – Jeunesse – Affaires scolaires

Date : 29 mars 2023, à 9h00 – Rue de Lausanne 21

- Membres de la municipalité :

Nathalie Jaccard, conseillère municipale

Michelle Dedelley, chef du service de la culture

Nathalie Cauvin, adjointe jeunesse & affaires scolaires

Danilo Pirotti adjoint secteur culture et association

Elodie Wettstein, dir. Établissement scolaire ouest

- Membres de la commission de gestion :

Angela Thode, **présidente rapporteuse**

Michele Scala

Mehmet Korkmaz

Robert Mulopo

Ignacio Wilczynski

Elodie Golaz Grilli

Richard Neal

6.1 Liste d'activité

Existe-t-il une liste avec l'ensemble des activités proposés aux enfants lors des vacances scolaires y compris par les associations ?

Réponse de la municipalité :

A ce jour, il n'y a pas de liste qui centralise toutes les activités proposées aux enfants durant les vacances scolaires. Chaque entité communique sur ses prestations. Les canaux de communication du secteur jeunesse sont: site de la Ville de Renens, flyers, réseaux sociaux, bouche à oreille. Le site comporte une rubrique Activités Jeunesse / Activités de vacances où sont mentionnés les activités proposées par la Ville (camps à Ondallaz, centres aérés, activités familles, passeport vacances, etc.). Les activités annoncées par des partenaires y sont aussi mentionnées dans la mesure du possible (www.renens.ch/vacances).

Il est également possible d'envoyer une activité directement à la cellule communication sur le site pour qu'un événement soit annoncé à communication@renens.ch

Avec l'entrée en fonction du ou de la chargé.e de communication, il est envisagé de travailler cette question en intégrant les activités des associations renenaises.

Question et réponse orales

Question :

Est-ce que la commune pourrait être tenue pour responsable en cas d'accident lors d'un évènement qui a été relayée sur le site de la commune ?

Réponse :

La commune n'est pas responsable, chaque association qui organise un évènement est responsable et tenue d'avoir les assurances nécessaires.

6.2 Activités de Noël

Quel est le bilan du Noël à Renens 2022 ? Fréquentations, retours des associations (notamment buvette) – restaurateurs ? Est-ce que la partie restauration reverse ces bénéfices à une association (les anciens reversaient leurs bénéfices aux écoles) ? Combien de repas (fondue) ont-ils été commandés ?

Réponse de la municipalité

Le Bilan du Noël à Renens sur l'édition 2022 est le suivant :

- Pour rappel, le concept développé lors de la précédente législature et stoppé par le COVID avait pu être mis en place en mode allégé en raison des normes sanitaires en vigueur en 2021, la configuration « normale » a pu être réitérée en 2022. Cette formule n'a pas n'a pas rencontré son public. Plusieurs raisons à cela : une concurrence pour le même format de Bô Noël, une promotion pas assez poussée de la soirée, pas de lieu couvert et au chaud qui invitait à s'installer pour déguster une fondue ;
- la formule actuelle du samedi est entrée dans les habitudes mais la fréquentation se concentre sur la distribution du Père Noël; elle nécessite néanmoins de réfléchir aussi à ce moment afin de le rendre plus convivial, accueillant et festif.

Un nouveau concept est en cours d'élaboration pour l'édition 2023 issu :

- Des enseignements de l'édition 2022;
- Des principes suivants: After-work, élargissement des publics, activités pour les familles, densification de l'offre, synergies avec la redynamisation du marché, ADN renonais, originalité avec les concepts existants.

La fréquentation a été d'environ 80 personnes le vendredi 16 et 200 personnes le samedi 17, pour 16 fondues vendues.

Le restaurateur n'était pas une association mais un traiteur mandaté par la Ville.

Le bar était tenu par le Club Service Kiwanis qui a reversé les bénéfices à l'Association Régionale pour l'Action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL).

Question et réponse orales

Question :

Jusqu'il y a peu, l'association qui tenait la buvette faisait jusqu'à 3'000.- de bénéfice qui était entièrement reversé à l'école secondaire du Léman, il est triste de constater qu'avec la volonté de changement il n'y a plus rien comme bénéfice. Les associations pourraient-elles être de nouveau incluses ? Tous les bénéfices étaient reversés à l'époque à l'école secondaire. Il est dommage de ne pas avoir maintenu cette manière de faire.

Réponse :

La nouvelle formule n'a pas pu être éprouvée. Il faut plus d'une année pour pouvoir tirer des conclusions et le concept sera retravaillé.

C'est un constat que nous faisons également, le service se penche sur comment l'améliorer.

Il y a 4 ans, d'autres dates sur le calendrier avaient été évoquées avec la fête des rois par exemple.

Nombre de fondues commandées : 80

Nombre de fondue vendue : 16. Le traiteur est reparti avec les fondues non achetées et il a été en partie dédommagé pour les fondues non vendues mais qu'il a pu reprendre avec lui. La commune a assumé une partie du risque de la quantité qui n'a pas été vendue.

C'était décevant pour le dicastère.

Il sera analysé comment se démarquer de ce qui se fait à Lausanne ou ailleurs. Il n'y avait pas un endroit fermé et chauffé et la météo n'était pas favorable.

6.2.1 Observation :

La Cogest invite la municipalité à trouver des solutions pour inclure les acteurs locaux (commerçants, associations, clubs, etc.) à repenser le concept et recréer un événement qui rassemble les renanais.

Réponse de la Municipalité :

Comme évoqué lors de la rencontre entre la Cogest et le service, la municipalité est pleinement consciente que le modèle proposé les trois dernières années était insatisfaisant et doit évoluer. Le service travaille dès lors sur un concept qui associera notamment clubs, commerçants et associations en fonction des envies et des disponibilités des uns et des autres.

La Cogest maintient son observation en attendant le nouveau concept.

Question et réponse orales

Question :

Est-il possible de communiquer plus par les réseaux sociaux pour annoncer les événements ?

Réponse :

La communication institutionnelle dépend de l'administration générale. Le CJS est en train de voir comment il sera possible à l'avenir de mettre en place des canaux de communication sur les réseaux sociaux.

6.3 Inscription aux activités du CRA

Les flyers pour le CRA ne sont pas distribués en même temps pour chaque élève / collègue, ceci peut créer des inégalités lors des inscriptions. Y a-t-il d'autres possibilités d'envoi, tout ménage par exemple ?

Réponse de la municipalité :

Le secrétariat du secteur jeunesse et affaires scolaires remet les flyers au même moment à l'ensemble des établissements scolaires qui ont la charge de le faire distribuer dans les classes. Ce sont les enseignant.e.s qui les remettent aux élèves. Le service n'a pas de prise sur la date de distribution classe par classe.

Conscient du décalage des distributions dans les classes, il a été décidé de mettre une date de début d'inscription laissant un délai d'environ 10 jours ce qui donne plus de chance pour les inscriptions.

Il n'est à ce jour pas envisagé de passer par la voie des « tout ménage » en raison des coûts et des notifications « Pas de publicité » qui aurait pour conséquence de ne pas toucher toutes les familles. Cela nécessiterait également un nombre plus important d'impressions ce qui ne semble

pas pertinent étant donné que cela ne toucherait pas nécessairement le public souhaité (âge des enfants), sans compter les questions environnementales et d'économicité. De plus, l'envoi postal individualisé aurait un impact sur les montants disponibles pour les activités.

La promotion de diverses activités se fait également par les réseaux sociaux, le bouche à oreille, le site web, via le Centre de rencontre et d'animation (CRA) et le Centre de vacances et d'école à la montagne d'Ondallaz.

6.4 Autres questions et réponses orales

Question :

Quelle est l'abréviation officielle de Culture – jeunesse – affaires scolaires

Réponse :

CJS est l'abréviation officielle

Question :

Des parents trouvent qu'il y a moins d'activités parascolaires à Renens Ouest qu'à Renens Est. Pourquoi Renens Ouest ne fait rien pour proposer plus sur le modèle du jardin participatif de Renens Ouest ?

Réponse :

Tout ce qui est organisé comme activité en dehors de l'école est organisé par des personnes extérieures. Parfois, il n'y pas les infrastructures adéquates sur d'autres sites ni des personnes qui s'investissent pour organiser des activités. Mais toutes les propositions venant des parents sont toujours les bienvenues. La ville ne peut pas s'immiscer dans le programme scolaire qui est de compétence cantonale, elle peut tout au plus suggérer.

Question :

Est-ce que les enseignants sont preneurs des activités extra-scolaires proposées et offertes par la ville de Renens ?

Réponse :

Tous les professeurs en font profiter leurs élèves. Certains plus que d'autres. Il y a une offre diversifiée qui permet de faire des activités sportives différentes. Certaines activités sont obligatoires, dont le camp.

Question :

Il y a beaucoup de bruit aux abords de l'école du Léman, lors de la sortie des écoles, y a-t-il des personnes pour gérer les élèves pour qu'il y ait moins de bruit ?

le problème est également présent à l'école des Roseaux. Attention à ne pas confondre lorsque des enfants se font embêter par leurs pairs et que ce sont des problématiques relationnelles et non juste pour se défouler.

Réponse :

Beaucoup de choses sont mises en place par rapport à la sécurité dans les alentours de l'école avec la police et la commune au collège du Léman. En-dehors des heures d'école, les élèves sont sous la responsabilité des parents. Le bruit vient aussi du fait qu'ils se défoulent après l'école et ce sont encore des enfants.

S'il y a des problèmes au niveau relationnel, selon la gravité, les parents peuvent déposer plainte ou tout du moins déposer une main courante. Il y a également la possibilité de demander une conciliation.

La Polouest fait régulièrement des patrouilles aux alentours des écoles et font également des missions de prévention.

La commission de gestion et la Municipalité se félicitent de la bonne entente avec la Polouest, ce qui permet des mesures de prévention. La Municipalité invite à faire remonter rapidement les problèmes relationnels qui nécessiteraient la mise en place d'actions.

Des collaborations existent également comme avec : Action innocence, l'unité PSPS avec un catalogue d'interventions possibles clé en main.

Question :

Est-ce qu'un élève peut être renvoyé définitivement de l'école ?

Réponse :

Non, un enfant ne peut pas être exclu mais des alternatives très rares peuvent être mises en place. En revanche au gymnase, qui n'est plus sous le régime de l'école obligatoire, oui, un élève peut être exclu.

7 – Sport – Intégration – Ressources humaines

Date : Mercredi 22 mars 2023 Salle de conférence 3^e étage

- Membres de la municipalité :

Oumar NIANG, Municipal

Bertrand LEVRAT, chef de service RH,

Damien CHATELAN, SDIS,

- Membres de la commission de gestion :

Michele Scala, **président rapporteur**

Mehmet Korkmaz,

Robert Mulopo,

Ignacy Wilczynski,

Angela Thode

M. LEVRAT décrit brièvement son dicastère créé en 2021. RH était un service en soi auparavant et après une période de transition, gérée par un pool de secrétaires, le service a été rattaché au dicastère de Sport et Intégration. Un nouveau poste a été créé, délégué au sport, qui est occupé par Monsieur MAILLEFER. Actuellement il fait l'inventaire de toutes les associations sportives, des lieux et des activités sportives pratiquées à Renens.

Monsieur NIANG ajoute qu'à son dicastère est également rattaché le service des Cultes. Il s'agit surtout de la gestion des bâtiments des religions officiellement reconnues : l'Église catholique, l'Église évangélique réformée du canton de Vaud. Il s'occupe également de la rétribution des musiciens d'église, des sacristains et des concierges. Des représentants des églises participent aux activités de la ville de Renens dans diverses commissions comme la CISE (Commission d'Intégration Suisses Etrangers) par exemple.

7.1 Postes du secteur Sport

Dans le transfert du domaine du sport entre CJS et RH-Sport-Intégration combien de postes sont passés d'un service à l'autre ?

Réponse de la Municipalité

En 2022, seul un poste temporaire de chargé de projet a été transféré au Service Sport-Intégration-Ressources humaines (SIR). Ce poste a été supprimé quelques mois après l'entrée en service du délégué au sport.

En 2023, selon la demande du Conseil communal, 0.3 EPT de secrétariat ont été transférés.

7.2 Postes du secteur Intégration

Dans le transfert du domaine de l'intégration entre Enfance-Cohésion social et RH-Sport-Intégration combien de postes sont passés d'un service à l'autre ?

Réponse de la Municipalité

Tous les postes en lien avec l'intégration ont été transférés à SIR, à savoir :

- 0.8 EPT déléguée à l'intégration ;
- 0.75 EPT chargée de projet ;
- 0.2 EPT secrétariat.

7.3 Organigrammes des services

Peut-on recevoir les organigrammes des services avant et après les changements ?

Réponse de la Municipalité

Les organigrammes des services avant et après les changements sont annexés.

Pour le secteur Sport

Le poste temporaire d'assistant.e chargé.e de projet n'apparaissait pas sur l'organigramme CJS 2021 du rapport de gestion, car c'était un poste temporaire. Pour le visualiser, veuillez trouver :

- L'organigramme CJS 2021 – Extrait du rapport de gestion – et sur lequel a été ajouté le poste temporaire d'assistant.e chargé.e de projet 08 EPT ;
- L'organigramme SIR 2022 – Extrait du rapport de gestion.

Pour le secteur Intégration

Le poste fixe de chargé.e de projet a été proposé et adopté au budget 2022 (auparavant poste temporaire, raison pour laquelle il n'apparaissait pas sur les organigrammes 2020 et 2021). Pour le visualiser, veuillez trouver :

- L'organigramme ECS 2020 – Extrait du rapport de gestion et sur lequel a été ajouté le poste temporaire de chargé.e de projet 0.75 EPT;
- L'organigramme SIR 2021 – Extrait du rapport de gestion et sur lequel a été ajouté le poste temporaire de chargé.e de projet 0.75 EPT;
- L'organigramme SIR 2022 – Extrait du rapport de gestion.

7.4 Rédaction des offres d'emploi

Offres d'emplois de la ville de Renens, qui les rédige, y a-t-il une réflexion autour de la rédaction de celles-ci (donner de l'intérêt) ?

Réponse de la Municipalité

Les annonces sont rédigées de concert entre le manager du service et les RH selon le cahier des charges et les enjeux liés au poste. Le nombre de candidatures est globalement satisfaisant.

7.5 Suivi des apprenti.e.s

Comment se déroule la vérification de l'évolution des apprenti.e.s au sein de la commune de Renens ? A quelle fréquence ?

Réponse de la Municipalité

Une personne des RH est désignée « responsable des apprenti.e.s » (Mme Estay). Elle est la personne de contact pour tout problème rencontré par les apprenti.e.s qui peuvent la contacter en tout temps. Un suivi régulier est effectué par cette dernière et des réorganisations sont mises en place en cas de besoin.

Complément oral de la Municipalité

Les apprenti.e.s sont également suivis par leur commissaire d'apprentissage qui les rencontre une fois par année et si besoin plus.

7.6 Avantages aux collaborateurs et collaboratrices

Est-ce qu'il existe des avantages en nature pour les collaborateurs et collaboratrices de la commune (abonnements, places de parc, abonnements de piscine, etc.) ?

Réponse de la Municipalité

Les collaboratrices et collaborateurs bénéficient des avantages en nature suivants :

- Chèques REKA (10% pris en charge par la commune);
- Plan de mobilité : participation à l'abonnement général et au demi-tarif, cartes TL ou cartes journalières CFF, subvention pour l'achat de vélo;
- Abonnement à la piscine Aquasplash;
- Tarifs préférentiels pour les places de parc (CHF 60.-/mois).

7.6.1 Remarque :

La COGEST souhaite obtenir les montants précis du plan de mobilité (participation vélo, carte journalière CFF ou TL), la limite du montant des chèques REKA, le montant de l'abonnement de la piscine, quel est le prix normal des places de parc. Le nombre de bénéficiaires en valeur absolue et en valeur relative ?

Réponse de la Municipalité :

- Abonnement annuel TL/ CFF : CHF 500.- / année (77 abonnements remboursés en 2022)
- Abonnement ½ tarif : CHF 150.- / année (33 abonnements remboursés en 2022)
- Cartes Mobilis : Selon les zones nous offrons sept cartes (1 zone), quatre cartes (2 zones), trois cartes (3 zones) / année (196 cartes offertes en 2022)
- Entretien vélo : CHF 200.- / année (15 remboursements en 2022)
- Subvention achat vélo : CHF 500.- / tous les cinq ans (31 remboursements en 2022)
- Cartes journalières CFF : trois cartes / année (33 cartes offertes en 2022)
- Place de parc : CHF 60.- / mois (98 abonnements aux collaborateurs.trices) ;
- Reka : CHF 900.- par personne + CHF 300.- par membre de la famille habitant au même domicile jusqu'à maximum CHF 1800.- par collaborateur.trice (enfant jusqu'à 25 ans), soit un montant total de CHF 11'083.-.

7.7 Accidents du personnel

Dans le cadre de l'exercice de la gestion 2021, il a pu être observé une hausse des accidents professionnels. Accidents surtout liés au dicastère Bâtiment-Domaine-Logement et Gestion Urbaine. À la suite de ce constat la commission santé et sécurité allait être remise en marche. Quand cette commission a pu être remise en marche ? Combien de rencontres ont eu lieu en 2022 ? Selon le rapport de gestion 2021 et l'observation 13, combien de formations de prévention ont été données en 2022 ?

Réponse de la Municipalité

La Commission Santé et Sécurité a été officiellement lancée en fin d'année, en deux sections : une section « Sécurité » réunissant un.e représentant.e par service et qui traite des questions liées aux accidents, et une section « santé » composée de six membres représentant l'ensemble des services et qui traite des questions de santé.

Ces deux sections se sont déjà réunies début 2023 et un programme d'actions devrait être lancé dans le premier semestre. Par ailleurs, les accidents ont été légèrement en baisse en 2022.

7.7.1 Remarque :

La COGEST s'étonne qu'il ait fallu autant de temps pour mettre en place des mesures afin de sécuriser les employés de la ville de Renens.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité n'a pas attendu la création de cette commission pour « sécuriser » les employés communaux. Des mesures de sécurité sont en place depuis longtemps et aucun accident professionnel en lien avec des carences sécuritaires n'a été enregistré au cours des dernières années. L'objectif de la Commission Santé et Sécurité est d'aller plus loin en termes de prévention et de formation.

7.8 Santé au travail

Qu'en est-il de l'avancement des travaux, de la mise en place de santé au travail et du bilan ? (Préavis voté en 2016)

Réponse de la Municipalité

Le plan est de reprendre ce projet avec les Partenaires RH et la mise en place d'un nouvel outil Biings. Le lancement concret du projet n'a pas encore eu lieu car les Partenaires RH ont dû dans un premier temps apprendre leur nouveau rôle et se former sur de nombreux éléments. Malgré cela, plusieurs éléments du projet ont été mis en œuvre de manière informelle par l'accompagnement des managers sur des thématiques de santé identifiées.

Des actions avec des partenaires externes en lien avec nos assurances ont déjà eu lieu en 2022 (travail sur l'équilibre et le renforcement du dos avec IFAO). L'outil Biings (qui remplace ProSinistre) a été acquis en toute fin d'année 2022 et devrait être opérationnel début 2023.

7.8.1 Observation :

La COGEST s'étonne que cette réponse donnée au début du second trimestre 2023 indique une potentielle mise en œuvre « début 2023 » et invite de ce fait la Municipalité, 6 ans après, à lancer sans plus attendre les travaux quant à la mise en place de santé au travail.

Réponse de la Municipalité :

Comme répondu, les travaux sont lancés depuis fin 2022. L'acquisition de Biings, la formation des Partenaires RH et l'accompagnement des managers seront effectifs dès le mois de juin 2023. Dès cette date, le processus sera pleinement opérationnel.

La Cogest accepte la réponse et reviendra en 2024 pour le bilan 2023.

7.9 Refonte du statut du personnel

Projet de longue date, est-ce que la refonte des fonctions et l'échelle de traitement ainsi que la refonte du statut du personnel ont-ils pu voir un avancement ? Si oui pour quand est prévu la mise en place de ces projets ?

Réponse de la Municipalité

Le nouveau chef de service est arrivé au début de l'année 2022. Sa première année a été consacrée à comprendre la commune, ses enjeux, ses parties prenantes, ses problématiques, etc. Le lancement de cette révision est prévu début 2023.

A ce jour (7 mars 2023), le projet est dans sa phase des travaux préparatoires (benchmarking, aspects légaux, chiffrages, etc.). Le planning prévoit la mise en place d'un groupe de travail d'ici le mois de juin 2023.

7.9.1 Observation :

La Cogest souhaite être tenue au courant de l'avancée du projet.

Réponse de la Municipalité :

Les travaux préparatoires arrivent au bout : comparaison des statuts de différentes villes, benchmarking sur les fringe benefits, contacts avec un avocat spécialisé, échanges avec d'autres villes sur le processus de révision...

L'étape suivante consistera en des ateliers séparés avec la Municipalité, les chef.fe.s de service et la Commission du personnel pour connaître les attentes de chacun par rapport à cette révision. Cette étape devrait être réalisée d'ici fin septembre 2023.

Puis un groupe de travail composé de représentant.e.s des employé.e.s et de l'employeur sera constitué et les échanges débiteront, à priori, en octobre-novembre.

La Cogest accepte la réponse de la municipalité.

7.10 Autres questions et réponses orales

Question :

Quelles sont les différences entre le FAR (Forum des Associations de Renens) et le délégué au sport ?
Il n'y a pas un risque de doublon entre les deux ?

Réponse :

Le FAR s'occupe principalement de coordonner les activités des associations et de formation des membres des associations, par exemple de préparer un budget pour une fête ou un événement. Le délégué au sport, après avoir rencontré tous les partenaires du monde sportif, y compris le FAR, propose et développe des axes et des projets différents des autres associations et du FAR. Il est précisé qu'il n'y a pas encore de budget pour le service du sport. Il existe actuellement un budget de

fonctionnement mais pas encore de développement. Ce sera fait cette année. Le FAR accompagne les associations mais ne fait pas ou ne propose pas de projets.

Question

Comment fonctionnent les taxis ? Y a-t-il un règlement ?

Réponse

Oui. Il y a une convention entre 15 communes de l'agglomération lausannoise. Lausanne est responsable de l'application de la convention et représente les communes au niveau cantonal.

Question

Peut-on dire que la ville fait assez pour l'intégration ?

Réponse

La ville de Renens travaille étroitement avec le canton en particulier pour la mise sur pied des projets appelés « mini-pics » comme par exemple notre dernier projet « sur le chemin de l'école ». Renens a moins de ressources financières que Lausanne. L'intégration concerne, certes, les étrangers mais aussi les autres minorités comme LGBTQIA+.

Question

Y-a-t-il des changements au SDIS ?

Réponse

Depuis le 1 avril 2022 le commandant a un poste rémunéré à 50%. Le corps des pompiers vient de renforcer l'équipe de pompiers de jour (15 à Renens et 5 à Prilly). Suite aux travaux en cours, les pompiers rencontrent parfois des difficultés de déplacements et de temps à cause des détours à faire comme par exemple le tunnel de la gare qui est actuellement fermé.

Question

A quel âge peut-on postuler comme pompier ?

Réponse

Il n'y a pas d'âge pour être pompier mais on tient compte de ses capacités physiques. Le recrutement officiel a lieu une fois par année, en juillet (**novembre ?**), mais les gens peuvent postuler toute l'année.

Question :

Comment sont évaluées les postulations pour les postes mis au concours par la Commune ?

Réponse :

Les postulations sont transmises au manager qui les classe en 3 groupes. En principe les postulations non-retenues reçoivent une réponse écrite. S'il n'y a pas de réponse, le postulant non-retenue peut téléphoner pour avoir des nouvelles. Un commissaire demande qu'on améliore le dispositif des réponses et qu'on envoie une réponse orale ou écrite aussi aux personnes non-retenues (un accusé de réception par exemple).

7.10.1 Observation :

La COGEST invite la Municipalité à s'assurer qu'un système efficace garantissant une réponse à tous les postulant.e.s soit mis en place.

Réponse de la Municipalité :

Le processus actuel est le suivant :

- Si le.la candidat.e postule via le site internet, il-elle reçoit un mail d'accusé-réception automatique de la part d'Allegro comme quoi la postulation a bien été reçue;
- en fin de processus de recrutement, le recruteur répond massivement négativement aux candidatures non retenues par email. Ce processus peut prendre un peu de temps selon le nombre d'entretiens organisés ;
- les candidat.e.s rencontré.e.s en entretien reçoivent une réponse orale par téléphone;
- pour les candidatures arrivant par d'autres canaux que le site internet :
 - soit les dossiers sont intégrés dans Allegro;
 - soit une réponse négative est envoyée par email depuis la boîte RH.;
- pour ces candidatures spontanées, un fichier de suivi Excel est mis à jour.

Le processus actuel fonctionne plutôt bien. Il est vrai qu'un certain temps peut se passer entre le moment de la réception du mail d'accusé-réception et le moment de la réponse négative définitive. Mais il est difficile de pouvoir aller plus vite : il est très compliqué de répondre à mesure à toutes les candidatures (on en reçoit plus de 1000 par année) avec des recruteuses qui sont également Partenaires RH et qui sont très chargées.

La Cogest accepte la réponse de la municipalité.

8 – Enfance – Cohésion Sociale

Date : 15 mars 2023, à 16h00 – Rue de Lausanne 25

- Membres de la municipalité :

Karine Clerc, conseillère municipale

Georges Chevallaz, chef du service Enfance – cohésion sociale

- Membres de la commission de gestion :

Ignacy Wilczynski, **président-rapporteur**,

Michele Scala,

Mehmet Korkmaz,

Robert Mulopo,

Angela Thode

8.1 Cantines

Dans les cantines, que se passe-t-il avec les restes de nourriture ? Est-ce que les employés ont le droit de reprendre les restes pour leur propre usage ?

Réponse de la Municipalité

La question des restes de nourriture est prioritairement traitée en amont, l'objectif premier est de les éviter. Pour ce faire, un protocole de commande des repas a été établi avec les services traiteurs, avec une possibilité ultime d'adapter la commande de repas aux présences effectives des enfants et du personnel, et ce jusqu'à 8h.45 le jour même. De fait, à part les absences non annoncées par les parents, la commande est au plus juste (en cas d'absence non annoncée à 8h le repas est facturé aux parents). Au niveau des quantités, les menus correspondent aux critères de fourchette verte, ce qui signifie également que tout est mesuré au gramme près.

Dans ces conditions, la quantité des restes demeure faible. Malgré tout, la question des possibilités de recyclage s'est posée lors de l'attribution du mandat suite à l'appel d'offre pour le service traiteur. Il faut savoir que les structures collectives de Renens sont servies en liaison chaude. Cela qui implique un contrôle des températures strictes, et l'impossibilité de conserver un repas chaud plus de 3h. Or, entre le départ des cuisines, la livraison et le service, le délai de 3h. est atteint et pour rester en conformité avec les normes d'hygiène, les restes de repas ne peuvent être distribués. Ils sont donc recyclés en composte dans les conteneurs de la ville destinés à cet usage. Concernant les denrées alimentaires « froides », tels fruits, pains, desserts qui ne seraient pas consommées, elles sont conservées pour être servies à un autre moment, goûters, petits-déjeuners.

Le guide de bonne pratique fait un résumé des points de l'ordonnance sur les denrées alimentaires l'ODIAOUs.

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/protection_consommateurs/fichiers_pdf/BPHR.PDF

Questions et réponses orales

Question :

Comment est-ce que vous choisissez le fournisseur de repas ?

Réponse :

Par appel d'offre. On met des critères de validité et de qualité. Ces critères favorisent les fournisseurs à proximité de Renens. Sur le marché public il y a ce qu'on appelle une pondération de critère : un pourcentage sur la proximité, sur le prix (afin que ça ne soit pas cher pour les collectivités publiques), sur le respect des travailleurs etc. Chaque critère fait l'objet d'un pourcentage.

L'appel d'offre a été fait avec l'entreprise LOIKO. Avoir un fournisseur stable est très important pour nous ainsi que les référence de qualité et de fiabilité.

Question :

Il y a des traiteurs de Renens qui vous fournissent ?

Réponse :

Non, on avait demandé à l'ORIF pour nous fournir mais il nous a refusé.

Question d'un membre de la commission de gestion :

Comment est-ce que vous respectez les critères religieux avec les repas ?

Réponse :

On a des menus végétariens équilibrés et peu de porc est servi.

8.2 Structures d'accueil durant les vacances scolaires

Combien d'enfants sont concerné par la non prise en charge des structures d'accueil pendant les vacances scolaires ?

Réponse de la Municipalité

Par définition, tous les enfants qui ont un contrat d'accueil pendant les vacances scolaires ont la possibilité d'être accueillis, hormis les fermetures annuelles soit une semaine à Pâques et trois semaines en été pour le collectif, et pendant les vacances de l'accueillante pour l'accueil familial de jour.

Les structures offrant un accueil pendant les vacances scolaires sont :

- Les Unités d'accueil pour écoliers – UAPE, accueil des enfants 1^{re} et 2^e primaire ;
- L'Accueil familial de jour AFJ, pour les contrats d'accueil avec un capital d'absences de six semaines, 1^{re} à 8^e primaire.

Les structures n'offrant pas un accueil pendant les vacances scolaires sont :

- Les Accueils pour écoliers en milieu scolaire – APEMS, accueil des enfants 3^e à 8^e primaire ;
- Les réfectoires, 5^e à 8^e primaire ;
- L'AFJ, pour les contrats d'accueil avec un capital d'absences de 9 semaines, 3^e à 8^e primaire.

Les UAPE, destinées aux élèves de 1 à 2 p, offrent 102 places qui ont permis l'accueil d'un peu moins de 200 enfants. Sachant qu'il y environ 200 enfants par année scolaire, les UAPE

permettent à la moitié des enfants de cette tranche d'âge d'être accueilli pendant les vacances.

L'AFJ accueille également 141 écoliers, soit 32 de 1 à 2 p, avec placements possibles pendant les vacances scolaires. Elle accueille également 109 écoliers de 3 à 8 p, dont 48 sont placés pendant les vacances scolaires, et 61 qui ont un contrat d'accueil sans les vacances.

Les élèves fréquentant les APEMS et réfectoires sont orientés pour les vacances vers les activités proposées par le secteur jeunesse : - Centre aérée, camp de vacances ou autres.

La loi sur l'accueil de jour des enfants – LAJE n'impose pas aux communes un accueil pendant les vacances scolaires des enfants en âge de scolarité. En ouvrant les UAPE pendant les vacances scolaires, le Réseau Renens-Crissier dépasse donc les minimas des exigences cantonales. Sachant qu'il existe encore une liste d'attente notamment pour les préscolaires, il paraît important par soucis d'équité de traitement, de prioriser le développement des offres existantes avant d'ouvrir de nouvelles prestations.

Néanmoins, la question sur l'organisation d'un accueil des plus grands pendant les vacances scolaires en complément et collaboration avec le secteur jeunesse reste pertinente. Il n'est pas possible de déterminer le nombre d'enfants concernés, mais certainement assez pour proposer une offre. En concertation avec les services concernés, une réflexion sera menée pour répondre aux préoccupations légitimes des parents, prioritairement pour les 3^e et 4^e primaires.

8.2.1 Observation :

La commission demande à la municipalité quelle est la stratégie pour répondre à l'augmentation des besoins.

Réponse de la Municipalité :

Dans le préavis 24-2017, la Municipalité avait présenté la planification en matière d'accueil de jour des enfants pour les années 2016-2021 et suivantes, stratégie qui a déjà été en partie mise en œuvre, malgré la crise Covid qui a bloqué nombre de projets pendant un certain temps et mobilisé les forces du service Enfance à la stabilisation de l'accueil. C'est pourquoi, une réactualisation du rapport de planification portant sur la période 2022-2026, n'a pas encore pu être rédigé et présenté au Conseil communal.

Néanmoins, partant des projets mentionnés dans le préavis 24-2017, la situation est la suivante :

- Augmentation de 24 places d'accueil aux APEMS du Léman et du 24 Janvier, effectif depuis 2018;
- Construction d'une garderie et UAPE pour le CVE Le Tournesol, 44 places préscolaires, 24 places UAPE, 10 places JDE, effectif depuis 2020;
- Rénovation du Pavillon de Florissant avec ouverture d'un APEMS et réfectoire, 36 places APEMS et 22 places réfectoires, effectif depuis 2021;
- Projet d'une garderie aux Entrepôts en collaboration avec la Fondation Rozavère, dans leur futur EMS, en remplacement des locaux des Globe-Trotteurs, augmentation de 20 places en nurserie, 7 places en Trotteurs et 10 places Moyens, soit 37 places supplémentaires (un projet a déjà été sélectionné suite à un mandat d'étude parallèle MEP mené par la Fondation Rozavère, rendu prévu 2028);
- Projet d'une nouvelle construction pour la garderie et UAPE du Foyer Sainte-Famille, avec une augmentation de 5 places en nurserie (le projet est en cours de mise à l'enquête);
- Projet Verdeaux-Pépinières-Saugiaz, projet sélectionné suite au concours, avec 24 places UAPE, 112 places APEMS et 54 places réfectoires;
- Projet Malley toujours à l'étude et en collaboration avec la Ville de Prilly, qui comprendra une garderie, une UAPE et un APEMS, avec possiblement des places réfectoires. Le nombre de places par catégorie d'âge reste encore à valider.

En dehors des projets prévus par le préavis 24-2017, d'autres opportunités se sont présentées :

- Réouverture *la garderie Les Chattons* a été saisie, 29 places supplémentaires sont à disposition de Renens et du Réseau, ainsi que 10 places pour les bénéficiaires RI en collaboration avec la DGCS;
- Buvette du stade du Censuy, projet à l'étude d'un réfectoire de 60 places pour les élèves primaires du Censuy;
- Finalement dans les imprévus auxquels la Municipalité doit faire face, est le rachat des locaux actuels du CVE La Farandole par un investisseur privé. Ce projet nécessitera au minimum une relocalisation provisoire ou définitive de la structure. En effet, un projet d'une nouvelle construction est en cours d'élaboration par les nouveaux acquéreurs.

La Cogest accepte la réponse de la municipalité.

8.2.2 Remarque :

Est-il exact que les familles ne peuvent pas cumuler plus de 2 semaines d'activités durant les 7 semaines de vacances d'été (exemple : 1 semaine à Ondallaz et 1 semaine au CRA, puis refus d'activités supplémentaires) ?

Réponse de la Municipalité :

Les activités sur inscription en faveur des enfants sont victimes de leur succès. Centres aérés et camps à Ondallaz sont rapidement pris d'assaut. Afin de répondre de manière équitable à un maximum de besoins des familles, il a été décidé de limiter l'accès à 2 semaines de prises en charge par enfant.

Une réflexion conjointe entre CJS et ECS est actuellement en cours pour étoffer la capacité d'accueil des enfants durant les vacances scolaires.

En plus des activités sur inscription, des animations ainsi que des journées d'activités destinées aux familles sont organisées l'été dans les quartiers de la Ville durant deux semaines.

8.3 Attribution des mandats aux prestataires de transports - TMRL

Comment sont attribués les mandats aux prestataires de transports par le Bureau de Transport de personnes à Mobilité Réduite de la région de Lausanne (TMRL) ?

Est-il possible que d'autres transporteurs aient accès à cette organisation ?

Réponse de la Municipalité

Actuellement le dispositif des transports à mobilité réduite (TMR) ainsi que la procédure d'adjudication des mandats aux prestataires de transports sont en cours de révision, en collaboration avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Un appel d'offre officiel va être publié sur la plateforme électronique pour les marchés publics: <http://www.simap.ch>

Chaque entreprise intéressée à intégrer le dispositif TMR pourra ainsi soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres si elle répond aux conditions posées par ce dernier. Les critères et conditions d'accès à ce marché public feront partie et seront joints à la publication de l'appel d'offre.

La date exacte de publication doit encore être précisée, mais elle devrait intervenir dans le courant du 2^e semestre 2023.

8.4 Autres questions et réponses orales

Question :

Est-ce qu'il y a un appel d'offre chaque année par rapport au transporteur des personnes à mobilité réduite ?

Réponse :

On ne fait pas d'appel d'offre, c'est le grand Lausanne qui s'organise. Ce qui est sûr c'est que les THV (Transport Handicap Vaud) est une organisation avec des véhicules, des fauteuils et voitures adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

Question :

Il y a des courses qui sont attribuées. Sont-elles prises en charge par la commune ?

Réponse :

On est subsidiaire au remboursement fait par l'assurance invalidité ou maladie. On ne prend pas en charge ce qui est pris en charge par ces assurances. Les courses non-remboursables sont payés par la commune. Les personnes ayant des prestations complémentaires AVS peuvent se faire payer des courses. En fonction du statut et de la problématique on peut se faire rembourser les courses mais l'assurance maladies ne prend pas en charge les courses « loisirs ». La commune y participe à un certain degré selon les conditions.

Question :

Combien y-a-t-il encore d'enfants sur la liste d'attente pour une place d'accueil ?

Réponse :

Au niveau de Renens, 192 enfants correspondaient à 128 places. 80 demandes n'ont pas obtenu de place.

8.4.1 Remarque :

En 2022, combien d'accueillantes disposaient encore de places non attribuées ?

Réponse de la Municipalité :

Contrairement à l'accueil de jour collectif où un taux d'occupation est calculé, ce n'est pas le cas pour les accueillantes en milieu familial. En effet, en termes de capacité de placement, ce taux n'a pas d'intérêt, car il y a plusieurs critères qui doivent être pris en considération avant un placement chez une accueillante, notamment ses souhaits et disponibilités, l'équilibre des groupes (âges des enfants), heures et durée du placement (pas d'enfants sur une durée de plus de 11h sur un jour, entre le premier arrivé et le dernier parti) nombre d'enfants autorisés (maximum 5, voire + 3 écoliers à midi dans certaines situations) lieu d'habitation de l'accueillante et des parents, ainsi que de scolarisation de l'enfant, horaires variables sur la semaine (demande selon profession des parents), etc.

Au-delà que cela serait un travail très fastidieux, il serait donc inutile de comptabiliser bout à bout toutes les heures non-utilisées et vraiment disponibles, pour déterminer un nombre de places non-occupées.

On peut néanmoins tirer une extrapolation des statistiques 2022, qui s'approche de la réponse à la question posée : - nombre d'enfants accueillis, divisé par le nombre d'accueillantes, divisé par le nombre moyen d'enfant occupant une place à plein temps, soit le calcul suivant $285/44/1,4 = 4.6$

enfants par accueillante à la journée. Cela donne un taux d'occupation proche de 90%, soit très peu de marge pour de nouveaux placements pour les raisons citées ci-dessus.

8.4.2 Observation :

Quelle est la stratégie de la municipalité pour remédier au manque de places ?

Réponse de la Municipalité :

La réponse à cette observation est la même que celle à la question 7.2.1 concernant l'augmentation des besoins.

La Cogest accepte la réponse de la municipalité.

Question :

Il y a un accord avec Bobst afin que leurs employés puissent profiter de la garde d'enfant. Sous quelles conditions ?

Réponse :

Il faut que Bobst signe une convention avec le réseau et c'est pour ça qu'ils l'ont signé avec Renens. Dès qu'ils signent la convention, ils doivent appliquer les directives du réseau et appliquer les tarifs en fonction du salaire. Une place bébé est facturée entre 200.- et 2400.- par an. En privé Bobst paye la différence.

Question :

Est-ce qu'il y a des données exactes sur le nombre de femmes sans abris ? La commune offre-t-elle des services d'hébergement à ces femmes ?

Réponse :

L'hébergement d'urgence est un grand sujet. Le sleep-in se situait auparavant sur le territoire de la commune de Renens mais à cause du changement de la frontière entre Renens et Prilly il se situe actuellement sur le territoire de Prilly. On a toujours eu des liens avec eux, on a même aidé en mettant à disposition un appartement pour que les personnes avec un emploi puissent se loger ailleurs que dans un lieu d'urgence. C'est le service du logement qui est en charge de cette prestation (BADOLOG). Il n'y a malheureusement pas assez d'hébergements d'urgence car il y a beaucoup de demandes dans le canton. Lors de la création du projet du 1^{er} mai (projet destiné aux femmes sans abri, porté par BADOLOG et ECS), on s'est rendu compte que dans les lieux d'hébergements d'urgence il y a très peu de femmes. Ce projet est donc né de ce constat, il est subventionné par le canton. La maison du 1^{er} mai a ouvert au printemps passé, la commune collabore avec CARITAS qui s'occupe de la gestion de la maison et avec le canton qui la subventionne.

9 Rapports des Visites :

9.1 Préavis bouclés

Liste des investissements bouclés en 2022

Le 8 mars 2023 14h – 16h au CTC.

Présent/e/s :

- | | |
|-----------------------|--|
| ▪ Groupe Fourmi Rouge | : Mehmet Korkmaz |
| ▪ Groupe UDC | : Ignacy Wilczynski |
| ▪ Groupe Socialiste | : Michele Scala |
| ▪ Groupe Les Vert_e_s | : Angela Thode |
| ▪ Groupe PLR/PVL | : Rosana Joliat, <i>présidente-rapporteure</i> |

Introduction

Une délégation de la commission de gestion s'est réunie le mercredi 8 mars 2023 dans la salle de conférence du CTC. La délégation est composée comme chaque année par un-e représentant-e de chaque groupe politique présent à la commission de gestion. La délégation s'est penchée sur la liste des investissements bouclés en 2022 (*parfois nommée « liste des préavis bouclés »*) selon une liste remise par le greffe municipal. La délégation de la Cogest a été accueillie par :

a) Le coordinateur administratif « domaine et logement » ; ce collaborateur a pu répondre aux diverses questions sur les préavis Nos 70-2020 et 44-2019

- No Compte : 3861.5006. 5010
Préavis No 70-2020, Réhabilitation collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 11
« Triaudes-Sorge »
Date DM bouclément : 7 novembre 2022 – **Moins-value : CHF 13'573.88**
- No Compte : 3861.5006. 5010
Préavis No 44-2019 - Réhabilitation collecteur intercommunal Sorge Ecublens - Secteur 10
« Triaudes/Sorge »
Date DM bouclément : 7 novembre 2022 – **Moins-value : CHF 12'018.25**

Les factures de ces deux préavis intercommunaux ont été éditées par la Bourse de Crissier. L'entier des factures n'étaient donc pas physiquement présente, mais l'essentiel était disponible pour le contrôle. La Cogest a donc pu constater que la subvention communale d'investissement correspondait au montant indiqué sur le préavis et qu'il y avait effectivement une moins-value pour les deux préavis intercommunaux.

Toutes les pièces comptables contrôlées correspondent aux prestations fournies.

Remarque générale :

- *Harmoniser les montants en TTC ou HTC aussi bien dans les préavis communaux que dans les préavis intercommunaux.*

b) Le responsable des « espaces verts » a pu répondre à toutes les interrogations de la commission concernant le préavis No 64-2020

- No Compte : 3620.3061. 5060
Préavis No 64-2020 - Parc de la Delèze + Cours d'entrée du CTC – Aménagement paysage
Date DM bouclément : 15 août 2022 – **Moins-value : CHF 82'969.80**

Une nouveauté dans le contrôle des factures pour cet exercice 2022 et pour ce préavis uniquement, puisque c'est un préavis communal porté par le service « espaces verts » : aucun classeur n'a été présenté, la commission a dû vérifier les factures numérisées sur écran géant !

La Cogest a constaté que ce préavis avait reçu diverses subventions :

- ✓ Subvention cantonale « sport&santé » d'un montant de CHF 8'223.— pour le financement « mobilier/fitness »
- ✓ Subvention d'une association de communes de CHF 5'000.—

D'autre part, la Cogest a vérifié toutes les factures, là aussi il serait judicieux à l'avenir d'uniformiser les montants TTC ou HT pour une meilleure visibilité et vérification comptable des préavis bouclés.

La Cogest a également constaté que certaines factures englobaient différents comptes. Néanmoins, force est de constater que les montants étaient bien référencés en ce qui concerne le préavis « Parc de la Delèze ».

Toutes les pièces comptables contrôlées correspondent aux prestations fournies.

Remarques générales :

- *Éventuellement établir un processus de paiement des factures pour bénéficier le plus souvent possible d'escomptes, remises, etc...*

9.2 Visite du FAR

15 janvier 2023 au CJS.

Présent/e/s :

| | |
|--|---|
| Rosana Joliat, PLR/PVL | Nathalie Jaccard, Municipale |
| Michele Scala, PS | Michelle Dedelley, Cheffe de service |
| Ignacy Wilczynski, UDC | Danillo Pierotti, adjoint de la cheffe de service |
| Robert Mulopo, PS | Augustin Mukamba, Président du FAR |
| Mehmet Korkmaz, Fourmi Rouge | Daniel Wenger, Vice-président du FAR |
| Simon Favre, Fourmi Rouge - Rapporteur | Antonio Da Cunha, Secrétaire du FAR |

Les membres de la commission sont accueillis par Mme Nathalie Jaccard, Municipale, et un tour de table est effectué pour permettre à chacun de se présenter. Mr. Augustin Mukamba nous propose une plongée dans le FAR et ses activités. Il en est le président depuis 6 ans et la structure regroupe aujourd'hui 66 associations.

La présentation réalisée renseigne sur le fonctionnement interne et la dynamique mise en place afin de coordonner les efforts entre les acteurs de la vie publique. Il y a un véritable objectif de soutien pour les associations, mais il est également rappelé qu'il s'agit de coordination sans ingérence de la part du FAR ni des autorités politiques. Les démarches de communications sont réalisées pour offrir un maximum de moyens et permettre aux associations d'évoluer dans le tissu social de la commune avec la meilleure latitude possible.

Les besoins sont très variables entre les projets et les associations. Le rôle du FAR n'est pas d'apporter des moyens logistiques ou financiers, mais d'aider à trouver ces moyens afin de maintenir une dynamique indépendante pour tous les acteurs. Les commissions *ad hoc* sont utilisées pour permettre aux projets de recevoir un cadre, établir des besoins et les moyens nécessaires à leur réalisation. Il s'agit d'un modèle flexible qui s'ajuste à la multitude d'événements ayant lieu chaque année sur la commune.

Il existe une perméabilité entre les associations et le FAR afin de permettre à chacun de s'exprimer, mais il est nécessaire d'être membre pour pouvoir voter. Les intervenants peuvent avoir plusieurs casquettes et la communication garantit que les prises de paroles soient effectuées sans ambiguïté.

L'accès à des locaux pour l'organisation d'événement est un obstacle récurrent et le FAR donne la priorité aux projets interculturels. Il s'agit d'une question systématique qui dépend grandement de l'objectif de chaque événement et association. Il est important de noter que le FAR ne loue pas de locaux et qu'il s'agit d'une question gérée par la commune. Toutefois, l'accompagnement se fait en amont afin de permettre à des associations n'ayant pas l'habitude des démarches administratives de dimensionner leur demande et d'améliorer l'efficacité des échanges entre tous les partenaires.

Le FAR agit comme un catalyseur pour que chacun puisse avoir accès aux ressources partagées et disponibles selon ses besoins. L'idée est la même que pour l'huile dans un moteur, il s'agit avant tout de permettre à toutes les parties de fonctionner de façon fluide et sans que la machine ne se grippe.

Mr. Mukamba nous rappelle que le fonctionnement de cet écosystème est basé sur le volontariat et l'investissement personnel des acteurs. Il y a une réelle plus-value sur le bénévolat et la recherche de forces vives et de locaux et un défi permanent pour faire face aux demandes croissantes de soutien. La rançon du succès se fait sentir et le FAR est heureux de voir que l'énergie investie dans les multiples projets au cours des dernières années porte ses fruits. Une réflexion se porte au sein du FAR et avec la commune sur le renforcement de la structure afin de pouvoir maintenir le rythme face au développement des activités. Il y a un équilibre à maintenir entre le soutien offert et l'indépendance de chaque partie et l'implication personnelle permet de naviguer sur la crête de la vague. La vision à moyen et long terme est toutefois étudiée attentivement afin d'assurer que le rythme puisse être maintenu sans épuiser les ressources humaines, logistiques et matérielles qui rendent les projets concrets.

La séance se termine sur l'invitation à aller consulter le site internet (<https://www.lefar.ch/>) où toutes les activités sont exposées ainsi que la page dédiée à la structure elle-même (<https://www.lefar.ch/le-far/>) pour mieux comprendre la mécanique à l'œuvre au sein de la structure.

La communication est une des clés du succès et le journal « Echo du FAR » permet de communiquer de façon efficace avec les associations et le public.

La commission remercie les intervenants pour la présentation et les réponses aux questions posées. Elle relève la passion qui anime l'équipe et se réjouit de voir une dynamique volontaire et engagée dans cette mission. Elle prend congé des membres de la municipalité et des membres du FAR.

Pour la commission de Gestion.

Simon Favre, Rapporteur

9.3 Visite du SDIS – pompiers

21 décembre 2022 18h30 – 20h30

Présent/e/s :

Angela Thode, les Vert.e.s

Ignacy Wilczynski, UDC

Mehmet Korkmaz, Fourmi Rouge

Simon Favre, Fourmi Rouge - Rapporteur

Les membres de la commission sont accueillis par Mr. Oumar Niang, municipal, qui souhaite la bienvenue et explique la situation globale. L'augmentation de la démographie et le regroupement des communes en 2010 crée une pression sur les services du feu. La décentralisation du travail qui éloigne les pompiers volontaires de la caserne et la difficulté à recruter sont autant de défis qui préoccupent la municipalité. Le problème est partagé par tous les corps de milice et fait l'objet d'une réflexion permanente, en particulier pour ces corps indispensables à la société.

La parole est ensuite donnée au commandant Damien Chatelan, lequel a pris ce rôle en 2021. Il rappelle qu'il est milicien comme les autres pompiers et nous présente un film réalisé au sein du SDIS grâce à l'implication des membres et la mobilisation des compétences de chacun.e. L'utilisation d'images pour la promotion est très délicate car la protection des données encadre strictement leur publication.

Plusieurs éléments sont présentés comme la canne de recherche qui aide les pompiers à sonder le sol dans les fumées épaisses et l'obscurité.

La question des effectifs est abordée. Le recrutement de 20 personnes en 2022 a permis un retour à la normale après une situation difficile en 2020-2021. Actuellement, un peu moins d'une centaine de personnes sont des membres volontaires, assurant une disponibilité jour et nuit et permettant l'intervention sur plusieurs sinistres en parallèle. Si un feu est un événement généralement ponctuel, les inondations ont davantage tendance à impacter des zones larges et exigent la mise en place d'interventions multiples.

Les interventions sont réalisées avec une coordination entre les pompiers qui disposent de 4 véhicules (pour mémoire, un tonne-pompe embarque une équipe de 5 personnes) la police qui récupère les témoignages, la commune qui peut prendre en charge le relogement des victimes et un éventuel soutien psychologique.

Les accidents chimiques sont exclusivement pris en charges par Lausanne qui dispose de professionnels disposant de formations spécialisées.

Pour les pompiers volontaires, la formation commence par une année où la recrue se forme pour devenir accompagnant dès sa deuxième année. La troisième année, la formation pour porter l'appareil respiratoire est reçue avant que d'éventuelles spécialisations comme chauffeur ne puisse être envisagée. Le temps pour permettre à un pompier d'intervenir avec efficacité et sécurité est donc long et les compétences de chaque volontaire sont une ressource précieuse qui ne peut pas être remplacé facilement.

Les gens restent généralement entre 5 et 7 ans au sein de SDIS et l'adhérence est une question fondamentale pour pouvoir bénéficier de l'expérience accumulée et maintenir des équipes soudées. Une année représente environ 200 interventions. La cohésion du groupe est donc nécessaire pour garantir la synergie lors des interventions.

La secrétaire du SDIS, Nathalie Ryter, nous présente les tâches administratives, les contrôles sur le matériel, les locaux ou les petits travaux peuvent être réalisés et la logistique mise en place pour permettre le lavage des habits, le tournus des équipements et toute la mécanique qui garantit que chaque pompier pourra intervenir sans crainte de voir son équipement lâcher au mauvais moment.

La visite des locaux permet de constater l'efficacité de la machine et comment chaque élément est optimisé pour que tout fonctionne sans accro. Toutefois, l'efficacité n'est pas uniquement le fruit des compétences naturelles des pompiers mais fait écho à la rareté des ressources (temps, personnel, moyens, ...) Les membres de la commission constatent que, malgré un investissement sans faille des volontaires, beaucoup de défis se posent à eux. Bien que chaque obstacle soit dépassé et que toute la machine roule sans jamais trébucher, les membres constatent que le travail fourni par ces volontaires dépasse de loin ce que n'importe quelle autre milice pourrait demander.

La séance se termine sur les remerciements chaleureux de tous les intervenants tandis que l'inventaire et contrôle du matériel individuel est réalisé par les pompiers présent.

La commune a la chance d'avoir un service du feu engagé, volontaire et efficace qui nous garantit une sécurité bienvenue dans ce monde changeant. Si aujourd'hui la plupart d'entre nous peut ignorer le travail colossal de ces acteurs de l'ombre, c'est parce qu'ils agissent avant que les incidents ne se transforment en catastrophe. Nous ne pouvons que souhaiter que cela continue et saluons leur engagement pour la communauté.

Pour la commission de Gestion

Simon Favre, Rapporteur.

9.4 Visite de l'ancien cinéma Corso

29.11.2022, 15h30

Présents : Favre Simon, Joliat Rosana, Korkmaz Mehmet, Mulopo Robert, Neal Richard, Plattner Laurence, Racloz Colette, Scala Michele, Wilczynski Ignacy

Excusé : Golaz Grilli Elodie, Gruber Florian

Membres de la commune présents pour la visite :

- M. Didier Divorne, municipal
- M. Antoine Perret, chef de service Bâtiments-Domains-Logement
- Mme Michelle Dedelley, cheffe de service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires
- M. Jean-Claude Bourgeois, adjoint technique.

9.4.1 Histoire

La visite se passe dans le local situé place du Corso entre la rue neuve et la rue du midi. Le cinéma Corso ainsi que le dancing ont été exploités à satisfaction durant de nombreuses années.

En 1992, l'immeuble a été dévasté par une violente explosion d'origine criminelle. L'auteur de cet acte était le propriétaire, qui fortement endetté, espérait être indemnisé par les assurances. La salle de cinéma, où avait été placé l'explosif, a été totalement détruite et le toit a été défoncé sous l'effet du choc, engendrant des infiltrations d'eau. Les autres locaux ont aussi été fortement endommagés, le hall, l'escalier menant au sous-sol et en partie le dancing.

En 1995, dans le cadre de la faillite du propriétaire, le créancier hypothécaire, à savoir L'UBS, s'est porté acquéreur de l'immeuble dans le but de le revendre. Un contrat de vente était sur le point d'être passé, en août 1995, avec deux personnes qui souhaitaient installer dans les locaux un sex-shop, avec cabines de projection. Pour éviter l'implantation de ce commerce douteux, la Municipalité a alors décidé d'acheter la parcelle N° 538 et l'immeuble pour la somme de Fr. 300'000. --. Ce montant a été pris en charge dans le cadre de l'autorisation générale d'acquérir octroyée par le Conseil en début de législature.

9.4.2 Utilisation actuelle

Seule une utilisation ponctuelle est possible pour cause de manque de sortie de secours. Ce lieu accueille des expositions, des représentations théâtrales (les urbaines), des tournages.

Un projet avait été proposé mais les voisins avaient fait opposition car trop bruyant

Pour l'instant, le plan est de garder son utilisation sous règlement d'exception.

Actuellement, on compte 3 à 4 utilisations par an, de durée variable. Tarmac y fait un spectacle

Pour l'instant, aucun projet d'utilisation de l'espace. Il faut des projets qui s'adaptent à cet espace. Il y a de l'argent pour mettre le local aux normes (un plan d'investissement de 900'000.-) mais on attend un projet. (il faut assainir, mettre un chauffage, une ventilation,...)

L'occupation musicale est possible mais ponctuelle, on est face à une singularité mais apprécié par les gens. Il manque aussi un accès à mobilité réduite.

Espace peu cher pour les associations. Il n'y a pas de coûts de location, mais les projets sont acceptés sur dossier. La plupart de activités ont lieu uniquement le samedi, mais c'est parce que les associations n'ont pas les gens pour être sur place plus d'un jour par semaine

Mise à disposition + contribution pour le matériel (nettoyage, tableau électrique, ...)

Question : Le lieu est caché et difficilement visible, est-il possible de mettre un panneau ?

→ Il y a un panneau lorsque l'espace est ouvert. Il serait possible de faire un panneau sur la place avec l'histoire du lieu, avec p.ex photo de l'ancien cinéma

On dénombre beaucoup de sollicitations, mais peu d'élus.

Questions sur l'utilisation actuelle :

- Quels sont les critères de sélection des projets ?
- Nous sélectionnons les projets en fonction de la faisabilité à s'adapter à la nature du lieu de manière simple. Comme vous l'avez constaté, l'espace est brut, non chauffé et restreint en termes de capacité électrique. De plus, l'accès n'est pas aisé.
- Pouvons-nous avoir un exemple de dossier refusé ?
- A ce jour, nous n'avons refusé aucun dossier, ce sont plutôt les personnes intéressées qui ont renoncé en raison de la « simplicité » du lieu
- Y a-t-il une limite d'utilisation du lieu, liée notamment aux dérogations obtenues liée à la non-conformité du lieu au niveau sécuritaire.
- Oui la police des constructions et la police du commerce permettent des utilisations ponctuelles uniquement, sous réserve du type de manifestation et du nombre de personnes présentes principalement.
- Quand le bâtiment original a-t-il été construit ?
- L'immeuble qui se trouvait sur la parcelle a été construit en 1906. Le cinéma a été construit en 1949.
- Quand et pourquoi a-t-il été racheté par la commune ? Sous quelles conditions ?
- Voici le texte du préavis 18/1998 qui éclaire ce point.
PREAVIS RELATIF A LA DEMOLITION DU BÂTIMENT CORSO, RUE NEUVE 1 ET AMENAGEMENT D'UNE PETITE PLACE PUBLIQUE. Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la démolition du bâtiment "Corso", sis à la rue Neuve 1, propriété de la Commune, et la création dans l'espace ainsi libéré d'une petite place publique.
- Quand les décombres du bâtiment ont-ils été déblayés ?
- La démolition et le déblaiement étaient prévus dans le cadre du préavis et donc réalisé à la suite, à partir de fin 1998.

Séance levée à 16h30

CONCLUSION

Le Conseil communal de la Ville de Renens

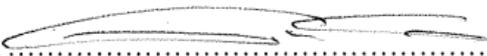
Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission de Gestion,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2022 et donne décharge aux organes responsable

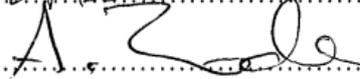
Les Commissaires :

Elodie Golaz Grilli 

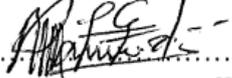
Rosana Joliat

Maria Sisto (Présidente)

Laurence Plattner 

Angela Thode 

Colette Racloz 

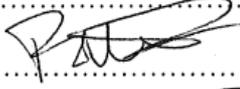
Robert Mulopo 

Florian Gruber 

Mehmet Korkmaz 

Michele Scala 

Ignacy Wilczynski

Richard Neal 

Simon Favre (Président-rapporteur) 